

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance I
3 Situation en République de Côte d'Ivoire
4 Affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé* — n° ICC-02/11-01/15
5 Juge Cuno Tarfusser, Président — Juge Olga Herrera Carbuccion — Juge Geoffrey
6 Henderson
7 Procès — Salle d'audience n° 1
8 Mardi 4 avril 2017
9 (*L'audience est ouverte en public à 9 h 34*)
10 M. L'HUISSIER : [09:34:21] Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
14 TÉMOIN : CIV-OTP-P-0176
15 (*Le témoin s'exprimera en français*)
16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:34:47] Bonjour à tous.
17 Bonjour, Maître Wagemakers.
18 Bonjour, Monsieur le témoin. (*Intervention en français*) Ou : « Bonjour, Monsieur le
19 témoin », comme vous voulez.
20 LE TÉMOIN : [09:35:11] Bonjour, Monsieur le Président.
21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:35:17] Monsieur le
22 témoin, aujourd'hui, nous commençons votre déposition, mais, avant cela, avant de
23 donner la parole aux parties afin qu'elles puissent vous interroger et avant que vous
24 ne puissiez répondre, je dois vous faire part de quelques consignes.
25 D'abord, nous allons procéder à votre identification, et pour cela, je vais vous
26 demander de bien vouloir nous donner votre nom complet ainsi que vos date et lieu
27 de naissance.
28 LE TÉMOIN : [09:36:00] Je suis Monsieur Yaké Évariste, né le 25, 10^e mois 1968 à

1 Man, Côte d'Ivoire.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:36:24] Et où est-ce que ce
3 lieu est situé ? Est-ce qu'il est au Nord, à l'Est, à l'Ouest... où est-ce qu'il est situé au
4 juste en Côte d'Ivoire ?

5 LE TÉMOIN : [09:36:38] Il est à l'ouest de la Côte d'Ivoire, dans la région du Tonkpi.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:36:49] Quelle est votre
7 nationalité ? Est-ce que vous êtes citoyen ivoirien ?

8 LE TÉMOIN : [09:37:29] Oui, je suis citoyen ivoirien.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:37:04] Est-ce que vous
10 pouvez nous dire quelle est votre profession actuellement et quelle était votre
11 profession à l'époque de la crise, disons fin 2010, début 2011 ?

12 LE TÉMOIN : [09:37:23] Aujourd'hui, je suis conseiller régional du Tonkpi. Hier... au
13 moment de la crise, j'étais chargé d'études à la Présidence de la République au
14 cabinet du docteur Franck Guéï, lui-même conseiller spécial du Président chargé des
15 questions de santé rurale.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:37:58] Merci.

17 Je vais à présent vous donner quelques informations. Tout d'abord, vous avez
18 certainement dû apprendre que, ici, nous vous appellerons « Monsieur le témoin »
19 pendant votre déposition. C'est la pratique normale de cette Cour. Nous n'allons pas
20 vous appeler par votre nom, mais par « Monsieur le témoin ».

21 Ensuite, deuxième chose, il y a la question de votre éventuelle auto-incrimination. La
22 Cour a désigné un avocat qui est assis à vos côtés, M^e Wagemakers. Son rôle est de
23 vous fournir tous les conseils juridiques pertinents relatifs à votre éventuelle
24 auto-incrimination. Le Procureur a indiqué aux juges de la Chambre que des
25 garanties prévues à... à ce que nous appelons ici « la règle 74 » s'appliquent à vous.
26 Donc, si, à un moment ou à un autre, si vous avez des doutes quelconques ou si vous
27 pensez que vous avez un problème en particulier ou des doutes, vous pourrez, à
28 l'évidence, vous tourner vers M^e Wagemakers et lui poser la question. En tout état de

1 cause, la Chambre vous donne la garantie, en application de la règle 74-3 du
2 Règlement de procédure et de preuve de la Cour, que votre déposition ne sera pas
3 utilisée ni directement, ni indirectement contre vous, dans le cadre de poursuites
4 devant cette Cour, sauf s'il s'agit de poursuites en vertu de l'article 70 et de
5 l'article 71, c'est-à-dire si vous commettez une infraction à l'égard de la Cour. Si vous
6 ne dites pas la vérité, par exemple.

7 Alors, je répète ce que je viens de vous expliquer, si à un moment ou à un autre, il
8 vous est posé une question et que vous pensez qu'elle risque de vous
9 auto-incriminer, nous entendrons alors votre réponse en audience à huis clos partiel.

10 « Huis clos partiel », ça veut... ça veut dire que seuls les gens qui sont ici dans ce
11 prétoire pourront vous entendre et apprendre ce que vous avez à dire.

12 Quoi qu'il en soit, vous-même êtes responsable, c'est à vous qu'il appartient de nous
13 dire, par le truchement de votre avocat, M^e Wagemakers, que vous souhaitez passer
14 à huis clos partiel avant de répondre à cette question. Mais, de toute façon, les
15 parties qui vous interrogeront veilleront également à demander un passage à huis
16 clos partiel avant même de vous poser des questions susceptibles de vous
17 auto-incriminer.

18 Évidemment, votre conseil de permanence peut intervenir s'il estime que cela est
19 nécessaire. Est-ce que vous avez compris cela ?

20 LE TÉMOIN : [09:41:54] Oui, Monsieur le Président.

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:41:55] Très bien.

22 Je souhaite vous fournir une autre information, et c'est une information qui concerne
23 l'interprétation. Moi, je parle lentement, maintenant, non pas parce que je suis
24 incapable de parler plus vite, mais parce que nous devons permettre aux interprètes
25 ainsi qu'aux sténographes de faire leur travail. Les interprètes doivent traduire vos
26 propos, les propos, correctement et fidèlement — tout ce qui est dit ici — et les
27 sténographes doivent le consigner par écrit en temps réel. Par conséquent, il est
28 impératif que nous parlions tous lentement, et surtout, lorsqu'une question vous est

1 posée, patientez quelques secondes, ménagez une courte pause avant de répondre.
2 Vous devez attendre que la personne qui vous interroge aura fini de poser sa
3 question, que celle-ci aura été traduite. Évidemment, cela ralentit la procédure, mais
4 c'est nécessaire si nous voulons avoir une traduction, une interprétation correcte.
5 C'est d'autant plus important lorsque vous serez interrogé dans votre langue, en
6 français. Donc, il est important à ce moment-là, de garder à l'esprit le... le fait que
7 vous devez ralentir votre débit.

8 Voilà. Après vous avoir fait part de ces informations préliminaires, nous allons
9 commencer sous peu votre déposition.

10 Vous n'ignorez certainement pas que notre Chambre a été constituée afin de
11 connaître de l'affaire du *Procureur c. M. Gbagbo et M. Blé Goudé*. Votre rôle, en tant
12 que témoin, est de nous aider, d'aider les juges de cette Chambre, et de nous aider
13 tous, d'ailleurs, dans notre recherche de la vérité. C'est pour cela que vous allez être
14 interrogé par les parties, c'est-à-dire par le Bureau du Procureur et par la Défense de
15 M. Gbagbo, ainsi que par la Défense de M. Blé Goudé, et, éventuellement, par les
16 Chambres... les juges de la Chambre.

17 Et si, à un moment ou à un autre, vous avez des préoccupations, si vous voulez faire
18 une pause, si vous êtes fatigué, si vous avez besoin de quoi que ce soit, vous vous
19 adressez à moi, et nous essayerons de résoudre le problème. Mais pour cela, il vous
20 faudra répondre aux questions et y répondre en disant la vérité.

21 Vous n'êtes pas ici pour prendre parti dans cette procédure. Vous êtes ici
22 simplement pour nous informer, nous éclairer, en nous faisant part de vos... des
23 informations dont vous disposez, de manière véridique, et en répondant aux
24 questions qui vous seront posées.

25 Avant de commencer, vous devez prendre un engagement solennel, l'engagement
26 de dire la vérité. Et c'est pourquoi je vous invite, maintenant, à lire la formule que
27 vous avez sous les yeux.

28 LE TÉMOIN : [09:46:05] Engagement solennel : je déclare solennellement que je dirai

1 la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:46:25] Je vous remercie.

3 Avant de donner la parole... Je disais, donc, avant de donner la parole au
4 représentant du Bureau du Procureur, afin qu'il puisse vous interroger, je dois vous
5 informer que le fait de donner... de faire un faux témoignage est une infraction
6 devant cette Cour, et donc punissable. Bien.

7 Je vois que vous avez bien compris. Je le vois à votre expression, à l'expression de
8 votre visage. Je pense que vous êtes prêt à commencer votre déposition, maintenant.

9 LE TÉMOIN : [09:47:10] (*Intervention inaudible*)

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:47:13] Très bien.

11 Monsieur Garcia, vous avez la parole.

12 M. GARCIA (interprétation) : [09:47:19] Bonjour, Monsieur le Président, Madame,
13 Messieurs les juges. (*Intervention en français*) Bonjour, Monsieur le témoin.

14 LE TÉMOIN : [09:47:27] Bonjour, Monsieur.

15 QUESTIONS DU PROCUREUR

16 PAR M. GARCIA : [09:47:31]

17 Q. [09:47:31] Vous arrivez bien à m'entendre ?

18 R. [09:47:33] Oui, je vous entends.

19 Q. [09:47:50] Alors, simplement un rappel, étant donné qu'on débute, maintenant,
20 le... l'interrogatoire en chef : lorsque je vous pose une question, rappelez-vous de ce
21 que la Chambre vous a dit, c'est-à-dire de prendre quelques... quelques secondes —
22 au moins cinq secondes — avant de répondre. Ça va ? Je sais que, parfois, vous
23 avez... on a tous l'intention de répondre immédiatement, mais prenez votre temps.

24 Vous avez bien compris ?

25 R. [09:48:05] Oui, Monsieur.

26 Q. [09:48:06] Alors, Monsieur le témoin, on s'est rencontrés brièvement la semaine
27 dernière, je suis le substitut du Procureur qui va vous poser des questions. Juste,
28 avant de commencer à vous poser des questions, je veux simplement vous rappeler

1 que, s'il y a une de mes questions que vous ne comprenez pas, pour une quelconque
2 raison, n'hésitez pas du tout à m'interrompre et me le dire, et comme ça, je peux
3 reformuler la question, ou clarifier ma question. D'accord ?

4 R. [09:48:34] D'accord.

5 M. GARCIA (interprétation) : [09:48:37] Monsieur le Président, lorsque vous étiez en
6 train de poser des questions au témoin, j'ai constaté qu'à la page 2, lignes 20 à 23, il y
7 a un passage, des réponses, enfin, des réponses du témoin qui ne figurent pas dans
8 la version française de la transcription, lorsque vous lui avez... vous l'avez interrogé
9 sur sa profession en 2010-2011. Nous avons déjà envoyé une note.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:49:08] Posez-lui la
11 question.

12 M. GARCIA (interprétation) : [09:49:14] Très bien, je vais lui poser la question afin de
13 bien éclaircir la chose.

14 Q. [09:49:18] (*Intervention en français*) Alors, Monsieur le témoin, la Chambre vous a
15 posé des questions concernant votre emploi, présentement, et j'aimerais simplement
16 clarifier le tout parce qu'il manque certains extraits dans le transcrit. Alors, est-ce
17 que vous êtes à l'emploi d'un... d'un parti politique, à l'instant même ?

18 R. [09:49:31] Oui, je travaille... Je suis dans un parti politique et je fais partie du
19 cabinet du secrétaire général du RDR, mon parti.

20 Q. [09:49:48] Est-ce que vous êtes à l'emploi de quelqu'un en particulier ?

21 R. [09:49:53] Oui, le secrétaire général du RDR, c'est un cabinet, pas... c'est le parti,
22 c'est pas quelqu'un en particulier. Il est le patron du parti et je suis dans ce parti où
23 je milite. Et je fais partie de son cabinet, je suis chargé des nouvelles recrues,
24 c'est-à-dire ceux qui viennent nouvellement dans le parti.

25 Q. [09:50:18] Et pourriez-vous nous donner le nom de la personne ?

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:50:21] Vous devez
27 ralentir d'abord votre débit, et surtout, marquez la pause de deux, trois secondes.
28 Cinq... Cinq secondes, c'est un peu excessif, mais disons deux secondes. Je vous

1 exhorte à respecter cette règle, s'il vous plaît, merci.

2 M. GARCIA (interprétation) : [09:50:44] Je... J'en prends bonne note, Monsieur le
3 Président.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [09:50:50] J'anticipe un peu,
5 je... les... les réactions des interprètes.

6 M. GARCIA : [09:50:55]

7 Q. [09:50:55] Alors, Monsieur le témoin, est-ce que vous travaillez pour quelqu'un en
8 particulier ? Rappelez-vous de prendre quelques secondes, cinq secondes avant de
9 répondre.

10 R. [09:51:06] Je travaille pour le parti et je suis au cabinet du ministre Amadou
11 Soumahoro.

12 Q. [09:51:25] Simplement, qu'on... pour qu'on soit clairs sur la question, est-ce que
13 vous travaillez aussi avec M. Joël N'Guessan ?

14 R. [09:51:37] Oui, M. Joël N'Guessan a un cabinet de consulting, et de temps en
15 temps, je vais travailler avec lui pour trouver des clients.

16 Q. [09:51:53] Alors, vous dites que vous êtes chargé des nouvelles recrues. Qu'est-ce
17 que vous faites au juste, brièvement, afin qu'on puisse le savoir ?

18 R. [09:52:01] Les nouvelles recrues, il s'agit d'emmener ou de recevoir de nouvelles
19 personnes qui désirent militer au RDR. Et moi, qui suis militant du RDR, je suis
20 chargé de recevoir ces personnes, de leur expliquer le « vivre ensemble », et de leur
21 dire que leur choix est un... une bonne chose.

22 Q. [09:52:39] Alors, merci pour l'explication, Monsieur le témoin.

23 Et vous faites ça depuis combien de temps, approximativement ? Je vous demande
24 pas un... un nombre de temps exact, mais approximativement, prenez le temps,
25 prenez quelques instants, quelques secondes, Monsieur le témoin, je... je me dois de
26 vous le rappeler, avant de répondre.

27 R. [09:53:04] Eh bien, depuis que le secrétaire général, le ministre Amadou
28 Soumahoro m'a nommé dans son cabinet.

1 Q. Est-ce que ça a fait plus ou moins qu'un an de cette nomination ?

2 R. [09:53:41] Je ne puis vous dire exactement, mais ça ne fait pas plus qu'un an.

3 Q. [09:53:51] Avez-vous également un mouvement ?

4 R. [09:53:59] Oui.

5 Q. [09:54:00] Alors, brièvement, encore, quel est ce mouvement, et quels sont les
6 objectifs de ce mouvement ?

7 R. [09:54:09] Ce mouvement se nomme Horizon 2020. Les objectifs, c'est de
8 réconcilier les Ivoiriens, c'est d'emmener la jeunesse à s'asseoir et à se parler, à
9 regarder vers l'avenir afin que ce qui s'est passé dans notre pays n'arrive plus
10 jamais. C'est un mouvement de paix, d'amour, de réconciliation.

11 Q. [09:54:50] Également, Monsieur le témoin, lorsque vous avez répondu aux
12 questions de la Chambre, au tout début, vous avez mentionné avoir travaillé
13 durant... en 2010, 2011, si je ne m'abuse, pour M. Franck Guéï. C'est exact ?

14 R. [09:55:09] Oui.

15 Q. [09:55:12] Alors, pourriez-vous nous dire, brièvement, quelles fonctions vous
16 occupiez, ou quel était votre poste au sein du... du cabinet, si je comprends bien, de
17 M. Franck Guéï, à l'époque ?

18 R. [09:55:36] Le docteur Franck Guéï, fils aîné de feu le général Robert Guéï, avant
19 d'être mon patron est un frère, un ami, depuis l'enfance. Nos parents se connaissent,
20 et quand j'étais à Paris, lui, il était aux États-Unis. Quand je suis rentré
21 définitivement, en 2006, lui, il est venu après moi, il a été nommé par Son Excellence,
22 le Président Laurent Gbagbo, comme conseiller spécial chargé des questions de santé
23 rurale. Et le docteur Franck Guéï m'a fait appel à son cabinet, parce qu'il s'agissait
24 pour lui d'aller à l'Ouest, dans toute la Côte d'Ivoire, mais plus précisément à
25 l'ouest, qu'il y avait... où toutes les infrastructures sanitaires étaient délabrées,
26 surtout qu'il était médecin. Et vous saviez que, paix à son âme, le docteur Franck
27 Guéï ne parlant pas notre dialecte, la langue maternelle de chez nous, hors le
28 français, qui est le yacouba, Franck m'a appelé auprès de lui pour me dire : « Écoute,

1 Yaké, j'ai besoin de toi, de ton expérience, parce que tu parles très bien notre langue
2 maternelle et tu es un fils de chef ; j'aurais besoin de toi pour servir d'interprète,
3 pour pouvoir passer le message du Président Laurent Gbagbo à nos parents qui veut
4 que la région du Tonkpi se développe avec tout ce qui est maternité, tout ce qui
5 concerne les hôpitaux, parce que tout est délabré et est dans un état piteux. Voilà. »

6 Q. [09:57:44] Ça va. Et si vous êtes en mesure de vous rappeler, vous dites que vous
7 avez travaillé ou œuvré au sein de... de son cabinet en 2010, mais pendant combien
8 de temps, approximativement, avez-vous travaillé avec lui ?

9 R. [09:58:00] Je suis resté longtemps avec lui, je peux... je peux dire, avant ma
10 nomination nous étions toujours ensemble. Je suis rentré en 2006, et avant ma
11 nomination, nous étions ensemble, et c'est suite à toutes ces missions qu'il a décidé
12 de me faire nommer dans son cabinet, d'une manière officielle, à la Présidence de la
13 République.

14 Q. [09:58:40] D'accord.

15 Et lorsque vous avez été nommé de façon officielle, vous êtes resté dans cette
16 position pendant combien de temps, approximativement, combien de mois ?

17 R. [09:58:47] Ben, je pense que c'est... je peux pas vous dire exactement, mais c'est
18 moins d'un an, je crois.

19 Q. [09:58:54] Vous allez me corriger si j'ai tort, Monsieur le témoin, mais est-ce que
20 M. Franck Guéï a été nommé à titre de ministre des Sports par la suite, au mois de
21 décembre 2010 ?

22 R. [09:59:06] Oui, après les élections, M. Franck Guéï a été nommé ministre des
23 Sports.

24 Q. [09:59:13] Alors, simplement pour qu'on soit clairs à cet égard, est-ce que vous
25 avez continué à travailler avec lui après qu'il « ait » été nommé ministre des Sports,
26 par M. Gbagbo ?

27 R. [09:59:26] J'étais toujours... Nous étions toujours à ses côtés, il avait déjà fait un
28 cabinet. Il y avait le directeur de cabinet qui était déjà fait. Il nous avait dit d'attendre

1 qu'il prenne ses... ses... ses appartements, comme on le dit, ses bureaux, et pendant
2 ce temps, nous étions toujours à la résidence avec lui. Et malheureusement, ça n'a
3 fait que, je crois, que deux ou trois mois, son ministère.

4 Q. [10:00:09] Pour que ça soit clair, Monsieur le témoin, vous, précisément, vous
5 n'avez pas occupé de positions avec lui, avec M. Franck Guéï, alors qu'il était
6 ministre des Sports ; c'est exact — position officielle au sein du gouvernement ?

7 R. [10:00:26] C'est exact.

8 Q. [10:00:27] Alors, j'aimerais ça retourner en arrière, Monsieur le témoin.

9 Vous êtes... d'après ce que je comprends, vous êtes né en Côte d'Ivoire, mais si j'ai
10 bien lu votre déclaration, vous êtes parti en Europe, à un moment donné, en Suisse
11 et en France ; c'est exact ?

12 R. [10:00:48] Oui.

13 Q. [10:00:50] Est-ce que vous vous rappelez de... de... de quelle année à quelle année
14 vous avez passé en Europe, en Suisse et en France, avant de revenir en Côte
15 d'Ivoire ?

16 R. [10:01:08] Je suis parti en Europe à mon avis (*phon.*), vers... en 89. Je suis resté...
17 j'étais à Neuchâtel, à Gorgier-Saint-Aubin. Je suis resté un moment, il faisait très
18 froid. Il... On n'arrivait pas à travailler parce que c'était la Suisse, on parlait du
19 Président Félix Houphouët-Boigny, donc on trouvait que nous étions bien, on n'avait
20 pas du boulot. Et un matin, je me suis levé, je suis revenu en Côte d'Ivoire. Et quand
21 je suis revenu, j'ai fait quelque temps, je suis retourné définitivement en... en France.
22 Je suis allé à Paris. Je suis resté à Paris, je suis allé à Nantes. À Nantes où j'ai vécu
23 tout le temps, j'ai eu mon premier fils, mon enfant, à Nantes où j'y étais. J'ai ma carte
24 de séjour, je vivais à Nantes. De Nantes, je suis revenu à Paris. Voilà, j'habitais à
25 Levallois-Perret, 11 rue Ernest Cognacq. Je suis resté là un moment, je me suis mis
26 dans la restauration.

27 Et en 2006, lorsque j'ai perdu ma mère, j'ai dit que mon père était resté seul, j'ai
28 décidé définitivement de regagner mon pays.

1 Q. [10:02:50] Alors, Monsieur le témoin, alors que vous étiez en France, est-ce que
2 vous avez rencontré un ministre quelconque ?

3 R. [10:02:57] Oui, je tenais un restaurant, et par l'entremise d'un de mes jeunes frères
4 ami — je dis frère parce que nous étions tous de la Côte d'Ivoire —, mais un ami, qui
5 se nomme Serge Lida, qui est professeur à l'université en Côte d'Ivoire, il m'a permis
6 de croiser le ministre d'État Moïse Lida Kouassi.

7 Q. [10:03:41] Et, juste avant de continuer, M. Serge Lida, est-ce qu'il a un lien
8 quelconque avec M. Lida Kouassi ?

9 R. [10:04:05] Oui, bien sûr, je crois que c'est son oncle ou son grand frère, je crois.
10 Mais ils sont de la même famille.

11 Q. [10:04:14] Alors, pourriez-vous nous dire brièvement de quoi il a été question
12 lorsque vous avez croisé le ministre d'État, Moïse Lida Kouassi ? Avez-vous parlé ?

13 R. [10:04:34] Oui, lors de ma rencontre avec le ministre d'État Moïse Lida Kouassi,
14 j'ai pris mon courage pour lui dire que je n'étais pas content, et que c'était lui,
15 autrement dit, le gouvernement en place, qui avait tué le... le général Robert Guéï. Je
16 lui ai dit en face et il m'a regardé pendant près de 10 minutes, d'un calme olympien,
17 il m'a dit « Non », qu'il n'avait pas tué le général Robert Guéï. J'ai dit : « C'est vous
18 qui étiez à la télé, qui... qu'il recevait plusieurs informations, mais qui n'avaient rien
19 à voir avec la mort de feu le général Robert Guéï. » Et nous avons aussi échangé
20 puisque j'avais des amis, des investisseurs qui étaient intéressés par la Côte d'Ivoire.
21 M. Jacques Grangé, je me souviens, je leur... il les a reçus, et il nous a dit qu'il
22 m'inviterait, il nous inviterait en Côte d'Ivoire. Pour que nous sachions que, selon
23 ses dires, ni lui ni le Président Gbagbo et son gouvernement n'avaient tué qui que ce
24 soit en en... en un mot, le général Robert Guéï. Je lui ai dit : « Qu'à cela ne tienne,
25 l'avenir nous situera », et il nous a invités.

26 Q. [10:06:39] Juste pour que ça soit un peu plus clair : il vous a invité pour quelle
27 raison, au juste, quel était l'objectif, à votre connaissance ?

28 R. [10:06:56] D'abord, pour recevoir nos amis qui étaient très intéressés par la Côte

1 d'Ivoire. Écoutez, moi, ça me faisait plaisir, puisque, s'ils arrivaient à travailler en
2 Côte d'Ivoire, ben, il va de soi que j'aurais des dividendes, et de deux, il m'a dit
3 que... il m'a invité parce qu'il m'a trouvé courageux, poignant, de lui dire des vérités
4 que personne ne lui avait « dit ». Il fallait avoir du courage pour dire à un ministre
5 d'État ce qu'on pensait en ce moment.

6 Donc, il m'a invité, à part ça, pour dire que le Président Laurent Gbagbo avait un
7 programme, avait une nouvelle dynamique, il aimerait que je vienne, vu mon
8 courage, travailler pour aider le Président Laurent Gbagbo à faire partie de son
9 programme, et que c'était celui qui était le... effectivement, le père du multipartisme,
10 et qu'il avait un rêve pour la Côte d'Ivoire.

11 Q. [10:08:22] Et vous avez accepté ?

12 R. [10:08:25] Oui. Je l'ai accepté, comme je l'ai dit. Quand j'ai écouté le programme
13 du Président Laurent Gbagbo qui disait que... qu'il y avait d'abord le multipartisme,
14 parce qu'ayant vécu en France, je savais que la démocratie, c'est... c'était l'expression
15 de plusieurs partis. C'était déjà quelque chose de bien : on quittait d'un système de
16 parti unique à un... à un... un système de plusieurs partis. Ça veut dire que la Côte
17 d'Ivoire venait de faire un bond qualitatif et que le Président Laurent Gbagbo avait
18 un programme alléchant, surtout pour l'Ouest. Je... pour l'Ouest. Et il a dit :
19 « Donnez-moi le pouvoir, et je vous le rendrai. »

20 Q. [10:09:25] Alors, vous avez dit que c'est en 2006 que vous retournez finalement en
21 Côte d'Ivoire. Avant 2006, est-ce que vous aviez fait de la politique ailleurs ?

22 R. [10:09:38] Avant 2006, en France, non.

23 Q. [10:09:46] Et, brièvement, en ce qui concerne vos études, en Côte d'Ivoire,
24 qu'est-ce que vous aviez fait comme... comme études ?

25 R. [10:09:53] J'ai fait les établissements locaux, le collège William Ponty, où nous
26 étions les premiers étudiants en comptabilité, et après mon BEP comptabilité, je suis
27 parti en France en 89.

28 Q. [10:10:27] Et, si je comprends bien, vous n'avez pas fait d'autres études en

1 Europe ?

2 R. [10:10:33] Non, en Europe, pas du tout. Je m'étais inscrit à l'école Bénédict de
3 Neuchâtel, mais, après ça, j'ai pas fait d'autres études. J'ai plutôt opté pour la France,
4 pour pouvoir travailler et, honnêtement, pour pouvoir, d'abord, être dans les règles.
5 Parce que vivre en Europe, c'est « avoir ses papiers », comme on le dit.

6 Q. [10:10:57] Alors, vous êtes retourné en Côte d'Ivoire en 2006. Où est-ce que vous
7 avez... est-ce que vous avez trouvé un endroit où vous loger ou est-ce que quelqu'un
8 vous a aidé à vous loger ?

9 R. [10:11:12] Mais d'abord, quand je suis retourné, je vous ai dit que le ministre Lida
10 m'a invité, il m'a aidé, il m'a logé dans un hôtel. Après, dans... et après, je suis...
11 après les obsèques de ma mère, j'ai pris un appartement. J'ai pris un appartement,
12 j'habitais à Yopougon parce que ma mère avait sa maison. Mais j'ai... j'ai pas voulu
13 rester là, j'étais l'aîné, je suis l'aîné de ma famille, je n'ai pas voulu rester là, j'ai pris
14 mon appartement, et j'y ai habité.

15 Q. [10:11:52] Alors, vous habitez à Yopougon ; à quel... dans quel quartier,
16 précisément ?

17 R. [10:11:58] Euh... bon... j'appelle cela... d'aucuns appellent « Millionnaire », mais
18 moi, j'appelle... on appelait ça : « La cité des quatre villas ». C'est entre... si vous
19 voulez, c'est à Lokodjoro. Moi, je dis « Lokodjoro », c'est... c'est dans la commune
20 d'Attécoubé, mais, à Yopougon. On... on se sent plus à Yopougon, c'est... la situation
21 administrative qui dit, mais moi, je... c'était la cité des quatre villas où j'habitais.

22 Q. [10:12:42] Est-ce que c'est dans ce quartier que vous avez vécu pendant la crise
23 postélectorale, aussi ?

24 R. [10:12:48] Oui. Oui.

25 Q. [10:12:51] Vous n'avez pas habité ailleurs ?

26 R. [10:12:53] Non.

27 Q. [10:13:18] Alors, vous avez dit à la Chambre que vous étiez de Man, et, si je
28 comprends bien, il s'agit du... du chef-lieu administratif de la région de Tonkpi,

1 comme vous l'aviez souligné au début de votre témoignage. Est-ce que vous avez
2 participé à... participé d'une quelconque façon à la création de mouvements dans
3 cette région ?

4 R. [10:13:43] Lorsque je suis arrivé, et que j'habitais où je vous ai situé, les jeunes de
5 ma région, étudiants, des petits frères, des frères qui sont là, ont créé ce qu'on
6 appelle : la Jeunesse unie pour le développement des montagnes — la JUDDDEM. Et,
7 ils sont venus me solliciter pour en être le président. C'était un mouvement et j'étais
8 le président. C'était un mouvement créé d'abord par des jeunes de chez moi qui
9 cherchaient un leader, et ils sont venus me solliciter et j'ai accepté d'en être le
10 président. Il s'appelle la JUDDDEM — la Jeunesse unie pour le développement des
11 montagnes.

12 Q. [10:14:48] Alors, on peut déjà comprendre par le... le sigle lui-même, quel était
13 l'objectif, mais, pourriez-vous nous dire brièvement quelles étaient les fonctions de
14 cet... de ce mouvement ?

15 R. [10:15:00] C'est un mouvement qui avait pour but d'organiser les jeunes, les
16 femmes, de sortir nos parents de leur léthargie, et, comme le dit le nom : le
17 développement. Nous devions « les » apprendre, à savoir que, plus nous sommes
18 unis en associations, en organisations, de femmes, de jeunes, de planteurs, de
19 cultivateurs... l'État avait la facilité de pouvoir nous aider, et que, étant seuls, on ne
20 pouvait pas bénéficier de ce qu'on espère de l'État. Voilà.

21 Q. [10:15:49] Alors, simplement, pour qu'on soit clair à... à ce sujet : est-ce que vous
22 avez agi à titre de président de ce mouvement, finalement ?

23 R. [10:16:02] Oui, je... J'étais le président du mouvement.

24 Q. [10:16:08] À votre connaissance, pourquoi est-ce que ces jeunes sont venus vous
25 solliciter, vous, « à » être président ?

26 R. [10:16:28] Parce que, un, je l'ai dit, je parle très bien notre dialecte, notre langue
27 maternelle ; je suis quelqu'un qui est tout le temps... grâce à mon père, connaît le
28 village, nos us et coutumes et je suis quelqu'un qui est descendant de la famille

1 royale gouvernant les *68 (*phone.*) villages de chez nous, disons les quatre
2 sous-préfectures. Et, de deux, je venais de l'hexagone, je venais de l'hexagone,
3 c'est-à-dire je venais d'arriver d'Europe ; pour eux, j'étais la personne indiquée qui
4 avait une autre vision avec ce j'avais vu en Europe, je pouvais leur apporter un plus.
5 Voilà.

6 Q. [10:17:46] Êtes-vous en mesure de nous dire en quelle année ça s'est produit ? Je
7 comprends que vous êtes arrivé en 2016, est-ce que vous savez en quelle année vous
8 avez été choisi président de la JUDDDEM ?

9 R. [10:18:11] Je vous ai dit que... j'ai dit même au Président que j'ai des problèmes
10 avec les dates, mais c'est... ça n'a pas... ça fait, je crois, un an après, presque, mon
11 arrivée qu'ils sont venus.

12 Q. [10:18:38] Alors simplement, si on est... on est capables de situer une date dans le
13 temps, est-ce que ça vous dit quelque chose les déploiements des premières
14 audiences foraines ? Nous avons une date comme étant le 13 juillet 2016 comme...
15 pardon, 2006, comme étant la... la date à laquelle il y a eu le déploiement des
16 premières audiences foraines. Ça vous dit quelque chose comme événement ?

17 R. [10:19:05] Oui, oui, oui, les audiences foraines, ça me dit quelque chose parce que
18 je... Je me souviens bien, c'est pendant... pendant ces audiences foraines que j'ai failli
19 me faire tuer à Man, devant le Leveneur.

20 Q. [10:19:26] Donc, simplement pour nous situer, vous êtes arrivé en 2006 — vous
21 allez me corriger si j'ai tort —, avant le premier déploiement des audiences foraines ?

22 R. [10:19:35] Oui, je suis arrivé en 2006. Ma mère est décédée le 26... 26 ou
23 27 mai, avant les fêtes de mai, je suis arrivé après ça, voilà.

24 Q. [10:19:51] Alors, si je comprends bien, c'est approximativement un an après cela
25 que vous êtes président du JUDDDEM ? C'est cela ?

26 R. [10:20:17] Oui.

27 Q. [10:20:20] Alors, après le JUDDDEM, avez-vous participé ou avez-vous été
28 impliqué d'une quelconque façon dans la création d'un autre mouvement ?

1 R. [10:20:32] Oui.

2 Q. [10:20:45] Lequel ?

3 R. [10:20:47] La JUDDDEM étant celui de terrain, organisant la jeunesse très bien, j'ai
4 été sollicité grâce à mon jeune frère, Guillaume Gbato, journaliste émérite, à diriger
5 un mouvement, qui se nomme la COMAJMG.

6 Q. [10:21:33] Êtes-vous en mesure de nous dire juste avant combien de temps après
7 la création du JUDDDEM est-ce que vous avez été sollicité pour participer à la
8 COMAJMG – COMAJMG ?

9 R. [10:21:56] Je ne peux pas vous dire exactement, je peux me tromper, mais j'ai dit
10 que, avec la JUDDDEM, nous avons les actions sur le terrain, c'est peut-être... je ne
11 pourrais vous le dire, mais c'est à moins d'un an, mon....

12 Q. [10:22:17] Pourriez-vous nous dire, le sigle COMAJMG, pourriez-vous nous dire
13 exactement ce que représente ces lettres ?

14 R. [10:22:31] C'est la Coalition des mouvements et associations des jeunes de
15 montagne pour Gbagbo.

16 Q. [10:22:55] Et brièvement encore, quel était l'objectif ou le but poursuivi par ce
17 mouvement ?

18 R. [10:23:05] Ben, comme l'indique son nom, c'était une coalition. Il y avait la
19 jeunesse du FPI, dirigée par le national du Tonkpi, j'ai nommé le jeune frère
20 Guillaume Gbato ; il y avait la JUDDDEM ; il y avait tous ceux qui étaient épris de
21 paix, qui se reconnaissaient dans le programme du Président Laurent Gbagbo. Et
22 c'est ainsi que nous avons voulu, disons, susciter, nous avons voulu mutualiser les
23 forces puisque, nous tous, nous avons un seul objectif, c'était le Président Gbagbo,
24 que nous avions en commun. Au lieu qu'il y ait des... des chevauchements et qu'il y
25 ait des problèmes de leadership, sous l'impulsion de Guillaume Gbato, il y avait le
26 fédéral, le jeune Alain Gaoudé, de Man, il y avait Keunan Honoré de Danané, il y
27 avait mon... Le jeune Bieu Delphin de... de Danané aussi, tous ces jeunes leaders, il y
28 avait, paix à son âme, le jeune Flan Yves (*phon.*) de Facobly, tous ces jeunes qui... tous

- 1 ces jeunes... qui...
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:24:27] Parlez moins vite,
- 3 s'il vous plaît, et épelez les noms. Ainsi, ils seront consignés correctement au compte
- 4 rendu et, en plus, on les comprendra beaucoup mieux si on les voit écrits.
- 5 R. [10:24:43] Il y avait... J'ai dit sous l'impulsion de Guillaume Gbato, il y avait...
- 6 M. GARCIA : [10:24:52]
- 7 Q. [10:24:52] Je vais... Alors, c'est bien Guillaume « Gbato », c'est : G-B-A-T-O ; c'est
- 8 exact ?
- 9 R. [10:25:00] Oui.
- 10 Q. [10:25:00] Vous avez également mentionné M. Alain Gaoudé ?
- 11 R. [10:25:07] Gaoudé.
- 12 Q. [10:25:08] « Gaoudé », c'est : G-A-O-U-D-É ?
- 13 R. [10:25:11] Oui, fédéral FPI... JFPI, en son temps.
- 14 Q. [10:25:23] Alors, simplement, on va y aller tranquillement. Alors, fédéral de la
- 15 JFPI, c'est la Jeunesse du front populaire ivoirien ; c'est exact ?
- 16 R. [10:25:35] Oui.
- 17 Q. [10:25:37] Alors, quel est l'autre nom que vous avez mentionné également comme
- 18 personne qui faisait partie de ce mouvement ?
- 19 R. [10:25:42] Il y avait le fédéral JFPI, Keunan Honoré.
- 20 Q. [10:25:52] Alors, c'est sur notre liste qu'on a fait transmettre, des noms. Alors,
- 21 c'est « Kenor » (*phon.*), qui est : K-E-N-O-R (*phon.*), « Honoré » : O...
- 22 H-O-N-O-R-É ; c'est exact ?
- 23 R. [10:26:07] Non. C'est « Keunan » : N-A... (*phon.*).
- 24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:26:12] Monsieur Garcia,
- 25 s'il vous plaît, donnez le numéro de la liste, cela aiderait beaucoup les interprètes.
- 26 M. GARCIA : [10:26:24] Alors c'est le numéro 40 sur la liste.
- 27 Q. [10:26:30] Et je vois que le nom, c'est plutôt : K-E-U-N-A-N ; c'est exact ?
- 28 R. [10:26:36] C'est exact.

1 Q. [10:26:46] Et vous avez dit que c'est une personne qui était le fédéral la JFPI de
2 Danané ; c'est exact ?

3 R. [10:26:55] De... j'ai... Zouan-Hounien, plutôt. Zouan-Hounien, Zouan-Hounien —
4 Zouan-Hounien.

5 Q. [10:27:01] Pourriez-vous épeler ?

6 R. [10:27:04] Z-O-U-A-N-H-O-U-N-I-E-N.

7 Q. [10:27:31] Alors, simplement pour que ce soit clair, Zouan-Hounien, c'est bien un
8 département, si je comprends bien, de la région de Tonkpi ?

9 R. [10:27:43] Oui.

10 Q. [10:27:46] Il me semble, Monsieur le témoin, que vous avez également mentionné
11 un autre nom.

12 R. [10:27:52] Bieu Delphin — Bieu Delphin.

13 Q. [10:28:03] Alors, pourriez-vous, simplement pour le dossier, épeler le nom de
14 famille ?

15 R. [10:28:08] B-I-E-U, Delphin.

16 Q. [10:28:25] Et ce M. Bieu Delphin représentait quel parti, pour quel...?

17 R. [10:28:32] Il... Il était du mouvement de... on dit... de... du mouvement SOAF de
18 Yves Dibopieu... de Jean-Yves Dibopieu.

19 Q. [10:29:01] Je ne sais pas si c'est le nom que vous avez mentionné, parce que vous
20 avez mentionné « SOAF »...

21 R. [10:29:06] Voilà.

22 Q. [10:29:08] S-O-A-F. Alors, c'est... simplement pour vous rafraîchir la mémoire,
23 vous allez me dire si j'ai raison, c'est Solidarité africaine, et vous avez mentionné
24 Jean-Yves Dibopieu ; c'est exact ?

25 R. [10:29:20] C'est exact, c'était lui le président du mouvement et Delphin était son
26 représentant à Danané.

27 Q. [10:29:31] Alors, simplement pour qu'on soit clairs sur la question, ces gens-là qui
28 faisaient partie du mouvement — vous allez me corriger si j'ai tort —, est-ce que

1 c'est des gens qui étaient dans la région... se trouvaient dans cette région de
2 Tonkpi ?

3 R. [10:29:51] Toutes ces personnes, comme moi, sont originaires de Tonkpi, mais
4 vivaient « tous » à Abidjan, comme moi, et y allaient chaque fois.

5 Q. [10:30:15] Et vous, vous occupiez quelle position ou quelle fonction au sein de ce
6 mouvement ?

7 R. [10:30:23] Ils sont venus me voir par... sous l'impulsion de mon jeune frère,
8 Guillaume Gbato, pour dire qu'il fallait mutualiser les forces pour soutenir le
9 Président Laurent Gbagbo. Et c'est à la suite de ce consensus qu'ils ont fait,
10 Guillaume Gbato m'a dit : « Cher aîné, nous t'avons choisi pour être le président de
11 la COMAJMG. Un, parce que, de par ta position à côté du docteur Franck Guéï, tu...
12 tu réussis à aller dans toutes les villes du Tonkpi. Tu as plus la facilité dans tes
13 missions de parler avec tout le monde et de réunir tout le monde. Et, de deux, nous
14 te savons efficace dans le maniement de notre langue. Et il va de soi que, de trois, tu
15 sois notre aîné et que nous voulons que tu sois celui-là pour éviter des barrages de
16 générations entre nous qui "conduisent" la COMAJMG. » Voilà.

17 Q. [10:31:52] Et brièvement, en tant que président, quelle était votre fonction,
18 qu'est-ce que vous faisiez au jour le jour ?

19 R. [10:31:59] Eh bien, au jour le jour, c'est trop dire, nous avons un programme,
20 puisque chacun, avec... il y avait des étudiants, chacun avait sa fonction, mais nous
21 avons des programmes pour pouvoir nous retrouver sur le terrain et dire comment
22 nous allons nous organiser pour que notre candidat, le candidat Laurent Gbagbo, le
23 Président Laurent Gbagbo, puisse gagner, et faire passer le message de
24 développement du Président Laurent Gbagbo à nos parents. Mais nous avons...
25 nous nous appelions, évidemment, et nous nous croisions généralement que le
26 week-end, quand nous pouvons, si je suis pas en mission avec le docteur Franck, si
27 Guillaume Gbato n'est pas occupé. Mais nous nous croisons quand nous pouvons.
28 Nous avons un programme. Mais généralement, d'Abidjan, nous nous retrouvions

1 dans le Tonkpi pour pouvoir être plus pragmatiques vis-à-vis de nos parents.

2 Q. [10:33:16] Et la sortie officielle de votre mouvement, est-ce que vous vous
3 rappelez où vous l'avez « fait » et à quel moment ?

4 R. [10:33:28] Je ne saurais vous dire la date exacte, mais nous l'avons fait à
5 Yopougon, au Baron de Yopougon, et nous avions pour invité d'honneur, je me
6 souviens, grâce à Guillaume Gbato, M. Damana Pickass.

7 Q. [10:34:08] Je comprends que vous êtes pas en mesure de... de fixer une date
8 précise, mais combien de temps après la création ou après le fait que vous ayez été
9 nommé comme président est-ce que vous avez eu cette sortie ?

10 R. [10:34:22] Je le répète : j'ai des problèmes de dates. Mais lorsque j'ai accepté, tout a
11 été organisé par mon jeune frère, Guillaume Gbato — ça a été rapide, ça n'a pas mis
12 assez de temps — qui a sollicité Damana Pickass, que je connaissais pas, que j'ai
13 découvert pour la première fois. Et il est revenu vers moi, nous sommes allés au
14 Baron de Yopougon et nous avons fait la sortie officielle. Ça a pas mis assez long, en
15 tout cas.

16 Q. [10:35:07] À votre souvenir, est-ce que ça s'est déroulé en 2008 ?

17 R. [10:35:13] Je me rappelle pas. Je sais que c'est au Baron, je connais l'endroit, non
18 loin de la mairie de Yopougon, je sais que Damana Pickass était le parrain, mais la
19 date exacte...

20 Q. [10:35:37] Et le Baron, si je comprends bien, c'est... c'est un bar, si je comprends
21 bien. C'est quoi, le Baron ? Expliquez-nous exactement.

22 R. [10:35:48] Le Baron de Yopougon, c'est un endroit où vous avez différentes salles
23 qu'on peut louer soit pour des mariages, soit pour des événements, soit pour des
24 conférences de presse. C'est un endroit fait... et que vous pouvez louer pour toute
25 activité. Il suffit d'aller, de payer, de demander au propriétaire ou au gérant qui
26 vous... selon sa programmation, vous dira : « Telle ou telle salle est occupée », qui
27 vous donnera le jour où la salle est libre. Voilà.

28 Q. [10:36:30] Vous avez parlé de M. Damana Pickass qui vous avait parrainé. Le

1 parrainage, ça consistait en quoi, au juste ?

2 R. [10:36:43] Écoutez, le parrainage, c'était... c'est un parrainage politique, puisque
3 M. Damana est du parti du... du Président Laurent Gbagbo et que la majorité de
4 tous ces jeunes qui ont mis le choix sur moi ont... ont... étaient des jeunes de la JFPI,
5 ont voulu l'inviter pour donner une note encore plus solennelle à ce mouvement,
6 une note encore plus crédible, parce que M. Damana Pickass était... n'était pas
7 n'importe qui dans... dans... dans le FPI. Donc, ils m'ont dit que M. Damana Pickass
8 viendra. Moi, j'ai dit : « Qu'à cela ne tienne, il viendra nous donner un message et il
9 viendra nous soutenir pour nous encourager. » Voilà.

10 Q. [10:37:56] Vous dites que M. Damana Pickass n'était pas n'importe qui. Qu'est-ce
11 que vous voulez dire par « ça » ?

12 R. [10:38:05] Je... J'ai entendu... Guillaume Gbato m'a dit c'était un des
13 collaborateurs respecté du Président Affi, il était... selon mon jeune frère... du
14 Président Affi N'Guessan. Et il était aussi un des jeunes qui voyaient aussi le
15 Président Laurent Gbagbo. Mais il était plus, dans le bureau du... du parti du
16 Président Gbagbo, un jeune leader respecté et, surtout, collaborateur proche du
17 Président Affi N'Guessan — Pascal Affi N'Guessan. Voilà.

18 Q. [10:39:15] Alors, Monsieur le témoin, après que vous « ayez » été nommé comme
19 président de ce mouvement, est-ce que vous êtes rentré en contact avec d'autres
20 personnes qui, également, encourageaient la campagne électorale de M. Laurent
21 Gbagbo ?

22 R. [10:39:43] D'abord, mon patron, le docteur Franck Guéï, en était informé. Et à la
23 suite de nos actions, j'ai reçu — je me souviens plus de la date —, un matin, un coup
24 de fil de M. Charles Blé Goudé qui, très poliment, m'a demandé est-ce qu'il pouvait
25 me rencontrer. J'ai... j'ai tenu... j'ai informé ma hiérarchie, le docteur Franck Guéï,
26 qui m'a dit : « Va l'écouter et tu me rendras compte. »

27 Q. [10:40:54] Justement, si on retourne à cette conversation ou ce... cet appel de
28 M. Charles Blé Goudé, est-ce que vous pourriez nous donner plus de détails ? Alors,

1 je comprends qu'il vous a demandé s'il pouvait vous rencontrer.

2 R. [10:41:22] Oui, il m'a dit... il m'a donné rendez-vous à son... à son bureau, je crois,
3 son bureau, son cabinet, non loin de la mosquée Aghien, à Angré, il m'a donné une
4 heure. Et lorsque j'ai informé le docteur Franck, ce jour, je me suis rendu là-bas.

5 Q. [10:41:49] Lors de l'appel téléphonique, est-ce que M. Blé Goudé vous a dit
6 exactement la raison pour laquelle il voulait vous rencontrer ?

7 R. [10:42:00] Non. Il m'a dit bonjour chaleureusement, poliment. J'ai répondu. J'étais
8 déjà étonné. Il a dit : « C'est le général Charles Blé Goudé. » J'étais étonné. J'ai dit :
9 « Oui ? » Il dit : « Je voudrais vous rencontrer à mon cabinet, à mes bureaux », et il a
10 donné l'heure.

11 Q. [10:42:52] Juste avant de continuer, Monsieur le témoin, afin de pouvoir situer cet
12 événement dans le temps, est-ce que vous vous rappelez quand, précisément, c'est
13 arrivé — que vous avez reçu cet appel ?

14 R. [10:43:08] Exactement, non.

15 Q. [10:43:15] Alors, simplement pour vous rafraîchir la mémoire, Monsieur le
16 témoin...

17 Et pour la Chambre, je fais référence au transcrit 00612... pardon, c'est l'onglet 2.
18 Alors, c'est le transcrit 00612-0512, et je fais référence à la page 0528.

19 Alors, Monsieur le témoin, je fais simplement... je vais faire référence simplement
20 aux notes de transcrit de votre entretien avec les enquêteurs du Bureau du
21 Procureur.

22 On vous a posé la question... Alors, je fais...

23 On parle de... des lignes 567 à 570.

24 Alors, la question, c'est : « L'appel de Blé Goudé, ça a été fait... »

25 On me dit de ralentir.

26 Alors, « L'appel de Blé Goudé... », ligne 567 — et je vous cite — et je cite
27 l'enquêteur : « L'appel de Blé Goudé, ça a été fin 2006 - début 2007 ? »

28 Votre réponse : « 2007, 2007-2008,

1 là. » « O.K. O.K. »

2 Et, finalement, votre réponse, ligne 570 : « Je peux dire : vers 2008, début 2009. »

3 Ça vous rafraîchit la mémoire ?

4 R. [10:45:04] Écoutez, je... Oui, oui, je peux me tromper, mais je dis que j'ai reçu
5 l'appel de M. Charles Blé Goudé et il m'a donné rendez-vous à son bureau à Angré
6 près d'Aghien (*phon.*). Oui, oui, je ne sais... je peux me tromper, hein, question de
7 dates... Je l'ai dit aux enquêteurs, je l'ai dit : « Je m'excuse, mais, j'ai ce... ce problème,
8 mais j'ai reçu le coup de fil. » Ça...

9 Q. [10:45:45] Alors, l'endroit du rendez-vous, si vous pourriez nous dire, exactement,
10 où est-ce vous êtes allé rencontrer M. Charles Blé Goudé ?

11 R. [10:46:07] Je le répète, à ses bureaux à Angré, non loin de la mosquée d'Aghien,
12 non loin de la mosquée d'Aghien, Angré.

13 Q. [10:46:34] Si vous pouvez nous aider, c'est où exactement, dans quel quartier ?

14 R. [10:46:45] Aghien, ça fait partie de Cocody, c'est sur... voilà, l'axe de Sococe à
15 Angré, c'est-à-dire... ça fait partie de la commune de Cocody, et il y a la mosquée qui
16 est là, et ses bureaux sont de l'autre côté de la route à côté d'une station Shell.

17 Q. [10:47:12] Et, vous dites « ses bureaux » C'est quoi « le bureau », exactement ?
18 C'est le bureau de... de... de quoi ?

19 R. [10:47:23] Moi, j'ai trouvé des bureaux, je ne peux vous le dire, mais j'ai vu que... il
20 y avait du monde là-bas. Voilà. Ses amis et puis voilà. Je ne sais pas. Je crois... j'ai vu
21 des choses qui avaient trait à la communication — si je me trompe pas — parce que
22 j'ai vu des images... des... des... des images. Voilà.

23 Q. [10:47:58] Vous dites : « des choses qui ont un rapport à la communication » ;
24 est-ce que vous êtes en mesure d'être un peu plus précis, est-ce qu'il y a quelque
25 chose qui vous vient, à titre de souvenir ?

26 R. [10:48:12] Des images et... d'artistes, il y avait des artistes, des images d'artistes.
27 Voilà.

28 Q. [10:48:25] Est-ce que c'était une compagnie quelconque ?

- 1 R. [10:48:29] Je ne saurais vous le dire.
- 2 Q. [10:48:40] Alors, quand vous êtes arrivé sur les lieux, qui était là ?
- 3 R. [10:48:45] Il y avait... il y avait plein de monde, déjà. Il y avait plein de jeunes. Il y
- 4 avait une demoiselle qui m'a accueilli, qui m'a installé en dessous, en bas.
- 5 Q. [10:49:26] Il y avait combien de personnes qui étaient sur place quand vous êtes
- 6 arrivé, approximativement ?
- 7 R. [10:49:34] Je ne pourrais vous dire exactement.
- 8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:49:41] (*Début de*
- 9 *l'intervention non interprété*) Ils étaient combien ?
- 10 M. GARCIA (interprétation) : [10:49:44] Je peux laisser les choses en l'état.
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:49:50] Merci.
- 12 M. GARCIA : [10:49:52]
- 13 Q. [10:49:52] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire si vous avez reconnu des
- 14 gens qui étaient présents sur les lieux ?
- 15 R. [10:49:59] Oui.
- 16 Q. [10:50:03] Alors, dites-nous qui était présent.
- 17 R. [10:50:05] Ben, j'ai reconnu une demoiselle qu'on voyait avec lui, M^{lle} Gohi
- 18 Bernadette, j'ai reconnu certains jeunes.
- 19 Q. [10:50:21] Un instant, on va juste... simplement, pour qu'il n'y ait pas de
- 20 problème. Alors, vous avez fait référence à la dame... Alors, c'est 28 sur la liste :
- 21 « Gohi — G-O-H-I — Bernadette » ; c'est exact ?
- 22 R. [10:50:35] Si.
- 23 Q. [10:50:38] Et, qui est cette dame ?
- 24 R. [10:50:40] Elle se présentait comme, je sais pas, le... « la » protocole du Président...
- 25 du général... oui, du Président. C'est ce qu'elle m'a dit, elle est protocole.
- 26 Q. [10:51:06] Vous avez dit que vous avez reconnu certains jeunes, également.
- 27 Lesquels ?
- 28 R. [10:51:14] J'ai reconnu, par exemple, M. Koué Jean-Claude.

1 Q. [10:51:29] Alors, c'est le n° 46 sur notre liste.

2 Et qui était cette personne, Koué Jean-Claude ?

3 R. [10:51:37] Je crois que c'était un des hommes à tout faire de... parce que la
4 demoiselle m'avait dit que c'était son chef. Voilà.

5 Q. [10:52:01] Alors, ce monsieur Jean-Claude Koué, est-ce qu'il appartenait à un
6 mouvement quelconque ?

7 R. [10:52:10] Ben, il faisait partie... la demoiselle a dit c'était son chef, c'était un des
8 hommes de main de... de Charles Blé Goudé. Je ne sais pas s'il faisait partie d'un
9 mouvement mais il était avec Charles Blé Goudé.

10 Q. [10:52:28] Quel était le mouvement de M. Charles Blé Goudé ?

11 R. [10:52:32] Ben, c'était le COJEP.

12 Q. [10:52:42] Alors M. Jean-Claude Koué, est-ce qu'il avait une fonction
13 particulière...particulière au sein du COJEP ?

14 R. [10:52:50] Je ne suis pas du COJEP, mais oui, je crois.

15 Q. [10:52:57] Quelle était cette fonction, d'après ce que vous savez ?

16 R. [10:53:02] Ben, la demoiselle m'a dit c'était son chef. Elle, étant chargée du
17 protocole, donc, son chef, sûrement, je sais pas, chargé de mission ou je sais pas,
18 mais c'était son chef, donc, il y va de soi.

19 Q. [10:53:37] À votre souvenir, est-ce qu'il y avait un secrétaire... un secrétaire à
20 l'organisation adjointe, à l'époque, du COJEP ?

21 R. [10:53:50] Ah oui ! Ça, c'est... je crois c'est M. Koué.

22 Q. [10:53:56] Est-ce qu'il y a eu quelqu'un d'autre que vous avez reconnu cette
23 journée-là ?

24 R. [10:54:04] Je crois que, si mes souvenirs sont bons, je crois il y avait, je crois, le
25 jeune Gogon Guillaume.

26 Q. [10:54:23] Alors c'est le numéro 27 sur notre liste. Et lui, M. Gogon, il avait quelle
27 fonction ?

28 R. [10:54:33] Ben, M. Gogon, il était — d'après ce qu'il m'a dit — le représentant du

1 COJEP à Danané.

2 Q. [10:54:46] Quelqu'un d'autre que vous avez reconnu sur place ? Des jeunes ?

3 R. [10:54:52] Je me souviens plus trop, mais il y avait des jeunes.

4 Q. [10:55:10] Alors, qu'est-ce qui est arrivé durant cet... lorsque vous êtes arrivé sur
5 les lieux et que vous avez rencontré ces gens?

6 R. [10:55:19] Ben, j'ai attendu et puis, quand Charles est arrivé, on m'a fait monter
7 dans son bureau. Il était là et je suis rentré.

8 Q. [10:55:40] D'accord. Continuez.

9 R. [10:55:43] Il m'a salué, je l'ai salué ; il m'a dit que... qu'il avait entendu par ses... je
10 crois, par ses jeunes représentants, là-bas, de bonnes choses de moi, et qu'il voudrait
11 qu'on puisse travailler pour le Président Laurent Gbagbo, pour qu'on puisse aider le
12 Président Laurent Gbagbo sur le terrain. Je lui ai dit que, quand j'étais avec Franck
13 Guéï, il y avait pas de souci, à ce niveau, mais que, chez nous, à l'Ouest, c'était un
14 peu difficile parce que les villes et les villages sont éloignés. Faut marcher
15 12 kilomètres, 25 kilomètres et... c'était pas facile. Et... Moi j'aurais bien voulu, je suis
16 bien d'accord à faire le... le travail mais qu'il puisse quand même nous aider...
17 faciliter à joindre, puisqu'il voulait qu'on puisse joindre les hameaux, les villages les
18 plus reculés, pour apporter le message du Président Laurent Gbagbo.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:57:12]

20 Q. [10:57:12] Juste un petit rappel ; c'était quand tout ça ? C'est exact que, tout ça,
21 c'était 2006 ? Cette première réunion avec Charles Blé Goudé ?

22 R. [10:57:29] Non. C'était pas 2006, votre Honneur, c'était — je l'ai dit — vers
23 2008, 2008-2009, 2008. C'était pas 2006.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:57:39] Très bien. Merci.
25 Merci.

26 M. GARCIA (interprétation) : [10:57:56] Monsieur le Président, puis-je vous inviter à
27 lever la séance maintenant et je pourrai commencer avec quelque chose de neuf à
28 notre retour ?

- 1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [10:58:11] Très bien, levons
2 l'audience, et un petit rappel : la prochaine fois nous ne travaillerons qu'une heure.
3 À la prochaine séance, j'ai un engagement. Et nous terminerons donc à 12 h 30, et
4 puis, nous irons jusqu'à 15 heures et nous aurons une séance normale.
- 5 M. L'HUISSIER : [10:58:43] Veuillez vous lever.
6 *(L'audience est suspendue à 10 h 58)*
7 *(L'audience est reprise en public à 11 h 32)*
- 8 M. L'HUISSIER : [11:32:42] Veuillez vous lever.
9 Veuillez vous asseoir.
10 *(Le témoin est présent dans le prétoire)*
- 11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:32:49] Bonjour Monsieur
12 le témoin, bon retour. Bonjour à tous.
13 Je vois que Me Altit n'est pas encore là, mais on m'a dit que nous pouvions
14 poursuivre, malgré tout. Merci beaucoup.
15 Bien, je n'en... donne la parole au Bureau du Procureur. Monsieur Garcia, vous avez
16 la parole.
- 17 M. GARCIA : [11:33:27]
18 Q. [11:33:29] Rebonjour, Monsieur le témoin.
19 R. [11:33:33] Bonjour.
20 Q. [11:33:34] Juste une question avant de continuer. Vous nous avez dit, avant, dans
21 votre... dans votre témoignage, que vous êtes allé à un endroit, une compagnie de
22 télécommunication, si je comprends bien, pour aller rencontrer M. Blé Goudé ?
23 Est-ce que la compagnie s'appelle *Leaders team* (phon.) ?
24 R. [11:33:55] Oui.
- 25 Me ZOKOU : [11:33:59] Monsieur le Président, c'est juste à l'attention de mon
26 confrère, le témoin n'a pas parlé de compagnie de télécommunication, s'il vous plaît.
- 27 M. GARCIA : [11:34:12] Merci, Confrère. Je comprends que le témoin a... a répondu à
28 la question. Je vais passer à un autre sujet.

1 Q. [11:34:19] Alors, Monsieur le témoin, lorsqu'on s'est laissés, vous étiez en train de
2 nous parler de cette rencontre que nous avez eue avec M. Blé Goudé ?

3 *(Discussion au sein de l'équipe du Procureur)*

4 Alors, vous l'avez rencontré, vous nous avez dit brièvement, de quoi il avait été
5 question, qu'est-ce qui est arrivé par la suite ? Comment elle est finie... elle s'est finie,
6 cette rencontre ?

7 R. [11:34:46] Suite à notre rencontre où je lui ai expliqué l'éloignement des différents
8 axes dans notre région et qui n'étaient pas non plus bitumés, je lui ai dit qu'il fallait
9 qu'il nous aide, qu'il nous soutienne. M. Blé Goudé a... Charles a promis, il nous a
10 remis 16 motos, 16 motos de marque Ninja et il nous a remis les moyens pour
11 pouvoir faire transporter les motos d'Abidjan à Man, parce que c'était... il fallait un
12 gros camion.

13 Q. [11:35:47] Je veux simplement être certain sur ce que vous venez juste de dire :
14 est-ce qu'il vous a remis ces 16 motos ou c'est simplement promis les 16 motos ?

15 R. [11:36:14] Il nous a remis les 16 motos.

16 Q. [11:36:17] Est-ce que c'étaient des motos neuves, usagées ?

17 R. [11:36:21] C'étaient des motos neuves, avec les papiers, de marque Ninja.

18 Q. [11:36:28] Et vous dites qu'il vous a... a remis également, les moyens, un gros
19 camion. C'est quoi le camion, au juste ?

20 R. [11:36:40] Je ne sais pas comment le dire, c'est soit 20 tonnes ou 30 tonnes pour
21 pouvoir mettre les motos dedans, parce qu'on pouvait pas transporter les 16 motos
22 d'une manière ordinaire dans un véhicule simple ou dans tout autre renfort (*phon.*) à
23 part des camions de transport qui... qui faisaient la location. Donc, c'est eux qui ont
24 transporté ces motos.

25 Q. [11:37:02] Et les motos, ça devait servir à quoi, au juste ?

26 R. [11:37:07] Évidemment, les motos, j'étais avec, d'abord, son représentant, le jeune
27 frère Guillaume Gogon, à qui j'ai remis une partie. Les motos devaient servir à tous
28 ces jeunes de se rendre dans le fin fond. Vous savez que nos parents... les distances

1 sont 12, 25 kilomètres non bitumées et, des fois, on a des... on a des endroits où la
2 voiture ne passe qu'une fois par semaine. Et c'est des difficultés, c'est épouvantable.
3 Mais grâce à ces motos, les jeunes leaders pouvaient se rendre dans les villages pour
4 apporter le message du programme du candidat, du Président Laurent Gbagbo. Et
5 les motos étaient un moyen plus rapide, plus sûr de se rassurer que... vous savez que
6 nous sommes d'une région montagneuse, vous avez des endroits où même votre
7 4x4 ne peut pas y accéder et le... les motos prenaient le relais. Voilà.

8 Q. [11:38:14] Simplement pour qu'on comprenne bien, ces motos, elles étaient à
9 vous... de les garder par la suite ?

10 R. [11:38:20] Il va de soi que tous les leaders à qui on a remis, c'était un moyen de les
11 stimuler à faire le travail bien, puisqu'il sait que, une fois le travail bien accompli, il
12 gardait la moto.

13 Q. [11:38:39] Est-ce qu'on vous a remis de l'argent ?

14 R. [11:38:46] Oui, oui, il nous a remis de l'argent pour les payer les frais.

15 Q. [11:38:54] Simplement pour que ça soit clair au dossier, qui vous a remis l'argent ?

16 R. [11:38:57] C'est Charles Blé Goudé qui a remis l'argent.

17 Q. [11:39:01] Qu'est-ce qu'il vous a remis en termes de somme d'argent ?

18 R. [11:39:05] Eh bien, il a remis, si mes souvenirs sont bons, la somme de, je crois,
19 500 000.

20 Q. [11:39:19] Et vous avez conclu cette réunion avec M. Blé Goudé de quelle façon ?
21 Sur quoi est-ce que vous vous êtes entendus ?

22 R. [11:39:36] Nous nous sommes entendus qu'il fallait aller faire le travail, revenir,
23 lui rendre compte des préoccupations des... de ce qui se passait sur le terrain,
24 puisque lui-même, à la suite, il devait y arriver. Donc, il fallait revenir pour faire,
25 évidemment, un compte rendu de la mission qui nous avait été confiée.

26 Q. [11:40:02] Et brièvement, la mission consistait en quoi ?

27 R. [11:40:06] Un, à aller parler à notre... à nos parents à adhérer au programme du
28 Président Laurent Gbagbo. Deux, les emmener à se faire recenser. Parce que vous

1 savez que, à l'Ouest, nos parents, beaucoup, ne vont pas se faire recenser et
2 beaucoup n'ont pas de carte d'identité. Il faut bien « le » leur expliquer la nécessité
3 de suivre le candidat Laurent Gbagbo, mais il faut aussi les encourager et faciliter à
4 ce qu'ils aillent faire leurs papiers qui leur permettra d'obtenir leur carte d'électeur
5 pour exprimer le soutien qu'ils apportent au Président Laurent Gbagbo.

6 Q. [11:41:02] Et vous, personnellement, votre fonction, allait être quoi, au juste, dans
7 tout ce programme... dans cette mission, plutôt ?

8 R. [11:41:10] Eh bien, c'était d'abord de coordonner, de remettre les motos à ceux qui,
9 réellement, reconnus sur le terrain par les autres jeunes qui pouvaient faire le travail
10 et de mieux... de coordonner tout ce travail et faire un rapport pour venir remettre ça
11 à Charles Blé Goudé.

12 Q. [11:41:44] Est-ce que vous êtes allé seul sur les lieux ou vous étiez... ou est-ce que
13 vous étiez accompagné, lorsque vous êtes allé rencontrer M. Charles Blé Goudé ?

14 R. [11:41:52] J'étais avec le jeune frère Gogon Guillaume, qui est son représentant de
15 Danané.

16 Q. [11:42:02] Alors, vous êtes retourné, si... Qu'est-ce que vous avez fait... fait par la
17 suite lorsque vous avez reçu les motos, l'argent, le camion ?

18 R. [11:42:14] Nous avons loué un camion. Nous nous sommes rendus à l'Ouest. J'ai
19 remis des motos à Gogon Guillaume pour s'occuper de la zone de Zouan-Hounien,
20 Danané ; je lui ai remis une partie des motos. Et en ce qui concernait Logoualé
21 (*phon.*), Man, Facobly, ce qui était juste dans mon sillage, j'ai appelé, j'ai organisé une
22 cérémonie devant tous les jeunes, devant les chefs, pour qu'il y ait plus de clarté, et
23 nous avons remis les motos à ceux que nous avons jugés être aptes à mener cette
24 mission.

25 Q. [11:43:03] Alors, si je comprends bien, c'est essentiellement une mission dans
26 l'Ouest, dans votre région ?

27 R. [11:43:11] Oui, dans le Tonkpi.

28 Q. [11:43:19] Est-ce que vous pouvez nous dire, brièvement, comment est-ce que

1 cette mission s'inscrivait dans la campagne électorale de M. Laurent Gbagbo ?

2 M. GBOUGNON : [11:43:42] Monsieur le Président...

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER : [11:43:43] Maître... Maître Gbougnon.

4 M. GBOUGNON : [11:43:46] Monsieur le Président, je comprends qu'on veuille aller
5 vite, mais il faudrait qu'on utilise les termes du témoin. ça fait plusieurs fois que
6 l'Accusation essaie d'aller vite et essaie de mettre ses mots dans la bouche du
7 témoin. Voilà. Il faudrait qu'on soit... qu'on soit... c'est... c'est pour ça que j'ai fait une
8 objection, parce que le témoin a jamais parlé de campagne électorale. Il n'arrive... Il
9 n'a pas même pas situé la période à laquelle cela s'est passé, à plus forte raison de
10 parler de campagne électorale.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:44:10] Mais moi, je suis
12 encore... toujours en 2008, je dois vous dire. Et il me semble qu'on est encore très loin
13 de la campagne électorale, me semble-t-il, si je ne me trompe pas. Et je... je pense
14 que, pour qu'à l'avenir nous puissions plus facilement lire le procès-verbal, ce serait
15 peut-être bien de chaque fois redélimiter de quelle période on parle. Merci.

16 M. GARCIA : [11:44:44] (*Intervention non interprétée*)

17 Q. [11:44:45] Alors, Monsieur le témoin, simplement... simplement pour qu'on puisse
18 bien se situer dans le temps. Alors, je vais essayer de... de faire de mon mieux,
19 exactement, pour qu'on puisse situer... je vous ai rafraîchi la mémoire, tantôt, on est
20 retournés à votre transcrit, vous avez dit « 2008, début 2009 ». Mais je veux savoir
21 précisément si vous êtes en mesure de nous dire à quelle date vous êtes allé... vous
22 êtes allé rencontrer M. Blé Goudé.

23 Et je vais vous donner un point de référence, d'accord ? Est-ce que vous vous
24 rappelez qu'au complexe sportif de Yopougon...

25 Simplement, pour mes collègues de la Défense, je fais référence au document
26 CIV-OTP-0025-0669, qui se trouve au numéro 33 de la liste des éléments de preuve
27 que l'Accusation a utilisée.

28 Alors, Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes... vous avez eu connaissance du fait

1 que le 31 octobre de l'année 2009, au complexe sportif de Yopougon, il y a un
2 événement, d'ailleurs, M. Alpha Blondi, d'après ce que je comprends de ce
3 document était un artiste invité, aurait été là et c'est un événement pour, justement,
4 manifester la reconnaissance...

5 M. GBOUGNON : [11:46:15] Monsieur le Président.

6 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:46:16] (*Intervention non*
7 *interprétée*)

8 M. GARCIA (interprétation) : [11:46:16] Monsieur le Président, le témoin est présent.

9 M. GBOUGNON : [11:46:23] Oui, je sais que le témoin est présent.

10 Monsieur le Président, il y a une procédure qui est acquise, ici. Il y a un document
11 qui est là, qui n'est pas signé par le témoin, qui n'en est pas destinataire non plus.

12 La question de base serait de lui demander s'il a déjà vu le document. On ne peut
13 pas, sur la base d'une simple présentation, essayer de faire comme on lui rappelait...
14 comme si on lui rafraîchissait la mémoire. C'est... C'est de demander d'abord s'il a
15 déjà vu le document.

16 M. GARCIA (interprétation) : [11:46:53] Monsieur le Président, afin que le
17 procès-verbal soit clair, j'essaie ici d'identifier le document dans lequel je prends
18 l'information pour pouvoir délimiter, justement, le moment dans le temps, et c'est la
19 seule chose que je fais.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:47:12] Très bien.
21 Poursuivez, Monsieur le Procureur.

22 Il ne s'agit pas, donc, d'authentifier un document. Il s'agit simplement d'aider le
23 témoin à fixer la période et les délais.

24 M. GARCIA : [11:47:28]

25 Q. [11:47:28] Alors, Monsieur le témoin, je vais juste reprendre : 31 octobre 2009, il y
26 a un événement au complexe sportif de Yopougon, un événement concernant
27 M. Charles Blé Goudé pour, justement, démontrer la reconnaissance, soutien à
28 M. Blé Goudé. Et il avait été également question de, justement, souligner l'annonce

1 officielle de M. Blé Goudé comme directeur de campagne du Président Gbagbo pour
2 la jeunesse ivoirienne. Est-ce que ça vous rappelle quelque chose, cet événement ?

3 R. [11:48:06] Je ne sais pas où vous voulez en venir. Je... je ne comprends pas.

4 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:48:11] Excusez-moi.

5 Q. [11:48:12] Je vais vous poser la question, et ce sera plus direct.

6 Est-ce que vous êtes au courant de cet événement, de ce fait qui s'est passé
7 le 22 septembre... le 21 septembre 2009... non, je corrige ma date,
8 le 31 octobre 2009 au complexe sportif de Yopougon ? Est-ce que vous... vous...
9 vous savez ce qui s'est passé ce jour-là ?

10 R. [11:48:37] Monsieur le Président, c'est en anglais...

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:48:42] Vous n'entendez
12 pas l'interprétation vers le français ? Vous entendez l'interprétation vers le français,
13 Monsieur le témoin ? Vous entendez l'interprétation vers le français ?

14 R. [11:48:55] Maintenant, oui.

15 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:48:57] Maintenant, vous
16 entendez l'interprétation ? Je reprends la question.

17 Q. [11:49:01] Donc, est-ce que vous êtes au courant d'un événement qui a eu lieu le
18 31 octobre ? Pardon...

19 Lisez le document que vous avez à l'écran, regardez.

20 *(Le témoin s'exécute)*

21 M. GARCIA : [11:49:29] Si on « pourrait » changer de... de page...

22 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

23 R. [11:49:38] Oui, Monsieur le Président.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:49:41]

25 Q. [11:49:43] Bien.

26 Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes au courant de cet événement, cet
27 événement qui s'est passé, donc, d'après ce document... cet événement se serait
28 déroulé le 31 octobre 2009 au complexe sportif de Yopougon. Êtes-vous au courant ?

1 R. [11:50:15] Oui, j'ai entendu parler de l'événement.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:50:21] O.K.

3 M. GARCIA : [11:50:24] Merci, Monsieur le Président.

4 Q. [11:50:24] Alors, Monsieur le témoin, la raison pour laquelle on a soulevé cette
5 question et cet événement, c'est pour essayer de vous situer dans le temps. Quand
6 vous êtes allé voir M. Charles Blé Goudé, est-ce que c'était avant cet événement ou
7 après cet événement ?

8 R. [11:50:42] Je... je ne peux le dire exactement. Je ne peux vous le dire exactement.
9 Mais... Non, ça fait si longtemps, je ne peux vous le dire exactement.

10 Q. [11:51:03] Alors, je vais... je vais vous poser la question d'une autre façon,
11 Monsieur le témoin. Lorsque vous êtes allé voir, lorsque vous avez reçu cet appel de
12 M. Charles Blé Goudé, que vous êtes allé le voir, est-ce que M. Blé Goudé était déjà...
13 est-ce qu'il occupait déjà la fonction de directeur national de la campagne, adjoint
14 pour... chargé de la mobilisation de la jeunesse, ou est-ce que ça, c'est arrivé après ?

15 R. [11:51:30] Il n'occupait pas déjà cette fonction.

16 Q. [11:51:35] Alors, savez-vous combien de temps après cette rencontre est-ce que,
17 effectivement, M. Charles Blé Goudé a commencé à occuper ou à être investi de cette
18 position — combien de mois, semaines ?

19 R. [11:51:50] Pour votre respect, je... je ne me rappelle pas. Je ne peux pas dire
20 exactement, mais ma rencontre avec lui, il n'était pas déjà directeur national de
21 campagne.

22 Q. [11:52:11] Alors, vous êtes pas en mesure de nous dire si c'était... si c'était près de
23 cette date-là ou...

24 M^e ZOKOU : [11:52:17] Il a répondu.

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [11:52:19] Non, il n'est pas
26 en mesure.

27 M. GARCIA : [11:52:38] Je vais passer à une autre question.

28 *Thank you, Your Honour.*

1 Q. [11:52:53] Alors, Monsieur le témoin, on s'est laissés que vous êtes parti en
2 mission. Qu'est-ce qui est arrivé par la suite ? Vous êtes retourné sur place ?
3 Qu'est-ce qui est arrivé ? Je comprends que vous avez également témoigné du fait
4 que vous avez remis les... les motos. Qu'est-ce qui est arrivé après ?

5 R. [11:53:10] Ben, par la suite, je suis revenu et j'ai dit à mon jeune frère, Gogon
6 Guillaume, qu'il était temps de croiser son chef pour lui faire le compte rendu de la
7 mission qui nous avait été assignée. Et il m'a dit : « O.K. », qu'il n'y avait pas de
8 souci. Donc, il m'a appelé un jour pour me dire que, ben, nous avions rendez-vous et
9 que je pouvais passer chez Charles Blé Goudé. C'est ainsi que je me suis rendu chez
10 Charles Blé Goudé, cette fois-ci à Yopougon — à Yopougon.

11 Q. [11:54:18] Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire combien de temps après
12 cette première rencontre avec lui que vous êtes allé le voir à Yopougon ?

13 R. [11:54:29] Ben, c'est... dès que nous sommes allés en mission, nous avons mis, je
14 crois, quand même, un bout de temps. C'était au moins un mois et quelque. Nous
15 sommes revenus. Et quand nous sommes revenus, j'ai dit à Gogon : « Écoute, nous
16 sommes allés en mission. Va voir ton chef afin de prendre les rendez-vous pour que
17 j'aille lui faire le compte rendu de la mission. » Et Gogon a dit : « Il n'y avait pas de
18 souci, cher aîné. » Et un jour, il m'a appelé pour me dire : « Écoute, tu as rendez-vous
19 chez mon chef. On doit se retrouver là-bas pour le compte rendu. » Et nous nous
20 sommes mis... nous nous sommes rendus à Yopougon, cette fois-ci, à Yopougon.

21 Q. [11:55:26] Avant de continuer sur ce sujet, Monsieur... Monsieur le témoin, est-ce
22 que M. Blé Goudé est allé à un quelconque moment dans votre région, dans la région
23 de l'Ouest...

24 R. [11:55:36] Oui (*phon.*).

25 Q. [11:55:37] ... pour vous rencontrer ?

26 R. [11:55:40] Reformulez la... la question, s'il vous plaît. J'ai pas saisi.

27 Q. [11:55:50] Est-ce que M. Charles Blé Goudé est allé dans l'Ouest ?

28 R. [11:55:54] Oui.

1 Q. [11:55:56] Simplement, pour qu'on puisse bien s'entendre, se comprendre,
2 lorsqu'il est allé dans l'Ouest, est-ce que c'était avant que vous soyez retourné à
3 Yopougon ou c'est après ?

4 R. [11:56:09] C'est après.

5 Q. [11:56:12] Alors, on va continuer avec votre... votre visite à Yopougon. Qu'est-ce
6 qui est arrivé ? Vous êtes allé où, exactement ?

7 R. [11:56:27] À Yopougon, au Millionnaire, quartier Millionnaire de Yopougon. C'est
8 là que M. Gogon m'a indiqué. Et nous sommes allés. Nous sommes arrivés. Nous
9 avons trouvé ceux que nous avons vus, c'est-à-dire la demoiselle Gohi Bernadette,
10 M. Koué, qui nous ont dit que Charles n'était pas encore arrivé, Charles Blé Goudé
11 n'était pas encore arrivé, qu'il fallait attendre dehors.

12 Q. [11:57:16] Et l'endroit « que » vous êtes allé à Yopougon, c'était quoi, l'endroit,
13 précisément, où vous êtes allé, où il y avait... où vous aviez rendez-vous avec
14 Charles Blé Goudé ?

15 R. [11:57:30] C'était une villa... j'ai découvert c'était... c'était une villa... une villa.
16 Pour la première fois que j'y allais, c'était une villa au Millionnaire. Et quand nous
17 sommes arrivés, ils nous ont dit d'attendre dehors et que M. Charles Blé Goudé
18 n'était pas arrivé et qu'il fallait attendre dehors. Et bon, j'ai dit... j'ai dit : « Mais,
19 écoutez, Gogon m'a dit que nous avions rendez-vous. Moi, je peux pas venir en tant
20 que responsable et rester dehors. Vous pouvez quand même nous installer
21 dedans ? » Il dit : « Non », il fallait attendre dehors. Et moi, je suis reparti.

22 J'ai dit... C'est là j'ai dit à Gogon : « Je m'excuse, mais Charles n'est pas mon chef.
23 C'est un petit frère. Il m'a appelé ; je suis venu. On... on me fait pas asseoir, on me
24 laisse dehors, (*inaudible*). Ben, moi, je retourne. Je te laisse faire le compte rendu à ton
25 chef. Moi, je retourne. »

26 Je suis reparti.

27 Q. [11:58:36] Alors, avez-vous revu M. Charles Blé Goudé par la suite ?

28 Et d'ailleurs, si... On m'a fait remarquer : quand vous répondez, prenez quelques

1 secondes, cinq secondes avant de répondre à ma question.

2 Question encore, c'est : est-ce que vous avez revu M. Charles Blé Goudé par la suite ?

3 R. [11:58:56] Oui, à Man.

4 Q. [11:59:00] Juste une question avant... avant de continuer, Monsieur le témoin :
5 vous dites que vous étiez allés au quartier Millionnaire, vous étiez à l'extérieur, que
6 c'est une villa. À votre connaissance, est-ce que c'était la résidence de M. Charles Blé
7 Goudé, d'après ce que vous saviez à l'époque ou maintenant ?

8 R. [11:59:43] Je crois.

9 Q. [11:59:45] Alors, vous dites « je crois ». Sur quoi... Qu'est-ce qui vous fait dire « je
10 crois » ?

11 Prenez... prenez votre temps, prenez quelques secondes, parce qu'il faut qu'on
12 arrive à vous interpréter par la suite. Prenez cinq secondes.

13 R. [12:00:13] En tant que témoin, Guillaume m'a dit : « On va chez mon chef au
14 Millionnaire. » Et la première fois que je l'ai rencontré, c'était à un bureau, à Angré.
15 Donc, quand il m'a dit : « On va chez mon chef au Millionnaire », dans ma tête, j'ai
16 vu une villa, c'est un domicile.

17 Q. [12:00:45] D'accord.

18 De retour à Man, alors, vous dites que vous avez revu M. Charles Blé Goudé à Man.
19 Dans quelles circonstances ? Qu'est-ce qui est arrivé ?

20 R. [12:01:00] Il est venu à Man. Toute la jeunesse s'est mobilisée pour un meeting à
21 Man où il a parlé des bienfaits du programme de Laurent... du Président Laurent
22 Gbagbo — je m'excuse —, du Président Laurent Gbagbo.

23 Et après ça, à son retour, il a fait une escale dans mon village. Mon village est sur...
24 est à 15... est à 16 kilomètres de Man, sur l'axe reliant Logoualé à Man, sur le... sur
25 le bitume, c'est-à-dire c'est... c'est bitumé. Il a fait une escale. Nous l'avons reçu.
26 Nous lui avons offert des présents. Il est resté là. Et après, il a continué avec sa
27 délégation.

28 Q. [12:02:04] Qui faisait partie de sa délégation ?

1 R. [12:02:06] Ben, je me souviens de M. Koué, Mlle Gohi. Il y a d'autres jeunes que
2 je... sa garde.

3 Q. [12:02:29] Pardon, je n'ai pas compris. Ce... ce...

4 R. [12:02:31] Sa garde. Voilà.

5 Il y avait d'autres voitures, mais des jeunes... pour des jeunes leaders, mais que je
6 connaissais pas à titre personnel. Et c'était une forte délégation et... de ses
7 représentants du COJEP du Tonkpi.

8 Q. [12:02:58] Vous dites sa garde également... était composée de combien de
9 personnes ?

10 R. [12:03:06] Je ne saurais vous dire le nombre, il y avait du monde autour de Charles
11 Blé Goudé, mais j'ai vu quand même... quand on dit des gardes, des gens, par leur
12 comportement, on sait que c'est des gardes, deux ou trois personnes bien... bien
13 bâties. Voilà.

14 Q. [12:03:35] D'après ce que vous avez vu, est-ce qu'ils étaient armés, ces gardes ?

15 R. [12:03:42] J'ai vu des personnes en civil, mais bien bâties, qui méritaient respect.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:04:01] On parle toujours
17 de 2009 ?

18 M. MacDONALD (interprétation) : [12:04:07] Avec votre permission, je vais prendre
19 la parole sur ce point, et je pense qu'il serait bon que le témoin quitte le prétoire
20 pendant deux secondes, enfin deux minutes, pour expliquer la chose. Parce que je
21 vois que la Chambre pose toujours les mêmes questions : pourquoi est-ce que l'on
22 parle de cette période de temps ?

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:04:36] Non, moi, j'essaie
24 juste de suivre pour savoir où on en est, sinon on se perd, on ne sait plus... on ne se
25 repère plus dans le temps, c'est tout.

26 M. MacDONALD (interprétation) : [12:04:43] Très bien.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:04:45] Je veux juste
28 qu'on se repère dans le temps, c'est tout, parce qu'on est toujours en train de dire « il

1 s'est passé ceci, il s'est passé cela », on ne sait jamais quand cela s'est passé. Donc,
2 parfois, je fais un petit rappel à l'ordre pour qu'on se souvienne de la période dans
3 laquelle c'est arrivé.

4 M. GARCIA (interprétation) : [12:05:05] Oui, lorsque j'ai commencé à rafraîchir...
5 rafraîchir sa mémoire, on était au début 2009 et puis le déroulement est
6 chronologique depuis lors. Le témoin, visiblement, semble avoir du mal à citer des
7 dates exactes, mais on va bientôt arriver à 2010 et, quand on sera à 2010, je lui
8 poserai des questions pour voir s'il se repère bien dans le temps.

9 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:05:30] Bien, allez-y.

10 M. GARCIA : [12:05:33]

11 Q. [12:05:47] Alors, vous dites que M. Blé Goudé est venu, vous l'avez accueilli
12 même dans votre... dans votre village. Quel était son message quand il est arrivé ?
13 Qu'est-ce qu'il venait dire au juste ?

14 R. [12:06:01] C'était un message du programme du Président Laurent Gbagbo, un
15 message de paix. Il venait dire que le Président Laurent Gbagbo a de grandes
16 ambitions pour notre région — pour la Côte d'Ivoire, mais pour notre région — et
17 que le Président Laurent Gbagbo aime cette région parce qu'il a... il a des amis, il a
18 des frères dans cette région et il trouve que c'est une très belle région, qui mérite
19 d'être développée au maximum pour que le tourisme... pour que la Côte d'Ivoire
20 puisse être au diapason des autres pays. Mais c'était un message de développement,
21 c'était un message des actions du Président Laurent Gbagbo.

22 Q. [12:07:10] Simplement, encore une fois, si on est capable de se situer, vous allez
23 nous dire si c'est possible, est-ce qu'à ce moment-là, lorsque M. Blé Goudé arrive —
24 vous disiez « il est accueilli dans votre village » —, est-ce qu'il occupait, oui ou non,
25 déjà la fonction de directeur national adjoint de campagne chargé de la mobilisation
26 de la jeunesse ?

27 R. [12:07:32] Non.

28 Q. [12:07:40] Et je vais juste, également, pour bien comprendre tout ça dans ma tête...

1 la campagne électorale en tant que telle, nous avons l'information qu'elle a débuté
2 le 5 août de l'année 2010, est-ce qu'elle avait débuté déjà ou non ?

3 R. [12:08:00] Non. La campagne n'a pas débuté, elle a débuté à la date que vous avez
4 indiquée.

5 Q. [12:08:08] Alors continuons, Monsieur le témoin.

6 Alors, M. Blé Goudé est venu dans votre village ; qu'est-ce qui est arrivé par la
7 suite ?

8 R. [12:08:17] Ben ! Il a été reçu chaleureusement comme un... un frère.

9 Q. [12:08:25] Je vais être plus précis : après qu'il a... qu'il est parti de votre région,
10 est-ce que vous l'avez revu par la suite ?

11 R. [12:08:34] Je l'ai revu lorsqu'il fallait choisir le représentant des jeunes pour diriger
12 la campagne du Président Laurent Gbagbo au COJEP, aux Toits rouges, à ses
13 bureaux du COJEP.

14 Q. [12:08:59] Bon. Alors ça, c'est arrivé combien de temps après qu'il « soit » venu,
15 approximativement, qu'il « soit » venu dans votre village ?

16 R. [12:09:10] Ben ! Ça, c'était arrivé vers le... après qu'on l'« ait » nommé directeur de
17 campagne et qu'il fallait maintenant choisir ses différents représentants dans des
18 régions pour décentraliser l'action de la campagne du Président Laurent Gbagbo.

19 Q. [12:09:41] D'accord. Alors, si je comprends bien, c'est après le 31 octobre de
20 l'année 2009.

21 Alors, vous dites que vous êtes allé le voir à Toits rouges, si je comprends bien.
22 Comment ça s'est passé au juste ? Comment est-ce que vous avez... qui vous a invité,
23 premièrement, à y aller ?

24 R. [12:10:02] Ah bon, merci.

25 Charles Blé Goudé, via son bureau, avait fait appel à tous les leaders. C'était région
26 par région et j'étais là quand les jeunes de ma région — puisque j'étais président de
27 la COMAJMG — m'ont dit : « Président... Le président Charles Blé Goudé reçoit la
28 jeunesse du Tonkpi dans l'optique de pouvoir désigner un représentant de la

1 campagne « Jeunes » du Président Laurent Gbagbo. Nous nous sommes rendus aux
2 Toit rouges, à ses bureaux du COJEP, avec tous ces jeunes leaders ; tous les jeunes
3 leaders y étaient.

4 Q. [12:10:59] Simplement, lorsque vous dites « tous les jeunes leaders », c'est les
5 jeunes leaders de quel endroit ?

6 Rappelez-vous de la règle des cinq secondes.

7 R. [12:11:17] Les jeunes leaders du Tonkpi, évidemment.

8 Q. [12:11:30] Alors, continuez. Vous êtes arrivé sur place, qu'est-ce qui est arrivé ?

9 R. [12:11:34] Bah ! Ils nous ont installés dans la cour du COJEP, où il y a les bureaux
10 du COJEP, dans la cour — il y a une cour — et c'est ainsi qu'un de ses représentants
11 est venu... — puisque Charles n'y était pas encore — est venu nous trouver pour
12 dire que le président Charles Blé Goudé vous a fait venir depuis sa nomination en
13 tant que directeur national adjoint de campagne chargé de la jeunesse du Président
14 Laurent Gbagbo. Il a reçu là d'autres gens. Aujourd'hui, c'est le tour de votre région
15 afin que vous puissiez donner un représentant qui pourrait conduire cette campagne
16 en harmonie avec la direction dont il était le président, soit par consensus, soit par
17 voie démocratique.

18 Et évidemment, les... mes jeunes, les jeunes qui m'ont fait confiance, m'ont
19 dit : « Président, il... il faut que tu te présentes. » J'ai dit « bon, bin, il y a pas de souci
20 puisque vous le souhaitez, ça. Vous êtes sûrs ? » J'ai dit « oui ». Et, en face de moi, il y
21 a eu un aîné, un frère aussi qui était candidat, en l'occurrence le pasteur Gammi.

22 Q. [12:13:10] Pourriez-vous nous dire brièvement qui était ce pasteur Gammi ?

23 R. [12:13:18] Pasteur Gammi, je le voyais là pour la première fois, mais nous sommes
24 de la même région parce qu'il est du Tonkpi, et j'avais entendu son nom lorsque
25 j'étais en France, qu'il dirigeait, je sais pas, une milice ou quoi, mais son petit frère
26 travaillait avec moi et Franck Guéï, qui s'appelle *Bi Bo, et c'était... voilà, c'était là
27 que je le voyais pour la première fois.

28 Q. [12:13:53] Bon, ça va. Je comprends que vous êtes... vous l'avez vu là pour la

1 première fois. Vous nous avez dit ce que vous avez entendu à son égard avant. Vous
2 dites... vous avez utilisé le fait qu'il était en tête... il avait une milice ?

3 R. [12:14:06] Oui, il avait un mouvement de libération de... je sais plus, l'ouest ou...
4 je sais pas...

5 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:14:13] Ne parlez pas
6 tous en même temps. Ne parlez pas tous en même temps, sinon, premièrement on ne
7 comprend pas ce que vous dites ; deuxièmement, ce n'est pas consigné au *transcript*.

8 M. GARCIA : [12:14:26] Un instant, Monsieur le témoin.

9 Q. [12:14:34] J'attends simplement que votre réponse s'affiche. Alors, vous avez dit...

10 M^e ZOKOU : [12:14:50] Cher confrère, excusez-moi de vous interrompre.
11 Simplement pour une précision : vous avez dit que le témoin a dit de l'individu dont
12 vous parlez qu'il était chef d'une milice ; est-ce que vous pouvez donner l'élément
13 précis qui se rapporte à cette affirmation ?

14 M. GARCIA : [12:15:07] À mon souvenir, je n'ai pas utilisé « chef de milice », j'ai
15 simplement... j'ai simplement dit « il avait une milice ». Ce à quoi le témoin a
16 répondu et vous voyez la réponse à la ligne 28 de la page 49.

17 Je pourrais peut-être continuer, Monsieur le Président ?

18 M^e ZOKOU : [12:15:34] C'est parce que, avant, le témoin n'avait pas fait référence à
19 cela, voilà. Et vous avez évoqué une déclaration antérieure du témoin.

20 M. GARCIA (interprétation) : [12:15:42] Pour le compte rendu, je tiens à dire que le
21 témoin a fait référence à une milice.

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:15:48] Oui, oui, certes,
23 certes, certes, mais il y a toujours chevauchement. Vous parlez toujours en même
24 temps. Alors, reposez la question à partir de zéro et on verra où on... on verra bien
25 où on arrive.

26 M. GARCIA : [12:16:05]

27 Q. [12:16:05] Alors, Monsieur le témoin — et je fais référence à la page 49, ligne 28 —,
28 en référence à... au Pasteur Gammi, vous avez... vous avez dit : « Oui, il avait une...

1 un mouvement libération, je ne sais plus, de l'ouest. »

2 Est-ce que le mouvement MILOCI vous dit quelque chose — le Mouvement ivoirien
3 de libération de l'ouest de la Côte d'Ivoire ?

4 R. [12:16:39] Oui, à travers la presse.

5 Q. [12:16:47] Est-ce que c'est le mouvement auquel vous faites référence dans votre
6 réponse ?

7 R. [12:16:53] Encore une fois, je vous répète que le Pasteur Gammi avait un
8 mouvement, je ne savais pas lequel puisque je le voyais, mais je connaissais son petit
9 frère qui travaillait avec nous. Je ne savais pas... Il y avait... Pendant la crise, il y
10 avait, à la télé... il y avait tellement de noms, MJP... Je sais plus exactement lequel
11 puisque je le connaissais pas.

12 Q. [12:17:20] Est-ce que c'est un mouvement de l'Ouest ?

13 R. [12:17:27] Oui.

14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:17:28] Piano.

15 M. GARCIA : [12:17:33]

16 Q. [12:17:33] Vous avez, également, parlé d'une milice. Quel genre de mouvement
17 est-ce qu'il s'agissait-il d'après... d'après vos connaissances ?

18 R. [12:17:46] Je ne sais pas, moi je n'étais pas en Côte d'Ivoire. Moi, je ne sais pas.
19 Moi, je dis : Pasteur Gammi il est de la même région que moi ; son petit frère —
20 c'est-à-dire le même père de la même mère — travaillait avec nous et c'est là que j'ai
21 entendu son nom, et je l'ai vu pour la première fois au bureau du COJEP à
22 Yopougon, et il était candidat contre moi. Voilà.

23 Q. [12:18:26] Alors, on utilise le nom ou le terme « Pasteur Gammi » ; est-ce vous
24 connaissez son vrai nom ? Est-ce que vous avez... est-ce que vous l'avez appris ?
25 Est-ce que le nom Diomandé Abdoulaye vous dit quelque chose ?

26 R. [12:18:40] Non.

27 M. GBOUGNON : [12:18:49] Monsieur le Président.

28 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:18:52] Allez-y.

1 M. GBOUGNON : [12:18:55] Je suis obligé de me lever encore une fois. Je l'ai fait
2 remarquer tout à l'heure : cette manière de faire... cette manière de faire de
3 l'Accusation n'est pas acceptable. Je veux dire, voilà, on peut poser une question, on
4 attend la réponse ; on ne peut pas suggérer sans aucune base un nom dans le vide,
5 comme ça, au témoin. Je pense que ce n'est pas acceptable et on ne peut pas
6 continuer ainsi. Si on veut qu'on laisse les choses se faire et que... et qu'on n'ait pas à
7 objecter chaque fois, il faudrait que les règles soient respectées.

8 M. GARCIA (interprétation) : [12:19:31] Messieurs, Madame les juges, j'étais juste en
9 train d'essayer de rafraîchir la mémoire du témoin sur le groupe. Il avait donné, déjà,
10 une partie de la réponse et j'essayais de savoir si ce groupe était bien celui-là. Il peut
11 répondre « oui » ou « non ».

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:19:47] Écoutez, je ne sais
13 pas ce qui a été dit en français, mais, ce que je n'aime pas, en tout cas, c'est que,
14 lorsque vous dites « Ceci n'est pas acceptable, si vous voulez que les choses soient
15 faites selon les règles, et cetera, et cetera »... Non. On en est... Vous pouvez parler,
16 certes, vous pouvez vous lever et vous exprimer, mais je pense que nous sommes
17 parfaitement dans les clous. Alors, en tout cas, d'après ce que j'entends d'après la
18 cabine anglaise, j'ai l'impression que vous vous plaignez que les choses sont faites de
19 façon inacceptable, qu'on ne suit pas les règles et cetera, et cetera, et ce n'est pas le
20 cas. Donc, moi, je demande à M. le Procureur, cela dit, de poser des questions
21 concises — concises — et d'obtenir les réponses qu'il souhaite et de ne pas aller
22 au-delà.

23 Merci.

24 Allez-y.

25 M. GARCIA : [12:21:11]

26 Q. [12:21:13] Alors, Monsieur le témoin, vous dites que vous étiez... qu'il y avait un
27 Pasteur Gammi qui est également, qui était en lice pour cette position. Et, est-ce que
28 vous pourriez nous dire quel était... est-ce que... est-ce que vous avez eu à... à parler,

1 à vous exprimer... est-ce que le Pasteur Gammi s'est exprimé sur ses positions ? Vous
2 aussi ? Comment ça s'est déroulé, au juste ?

3 R. [12:21:43] Oui. Nous avons eu, chacun, un moment pour convaincre la jeunesse du
4 Tonkpi. En... j'ai donné mes arguments, je me suis présenté, j'ai dit que je maîtrisais
5 nos us et coutumes, et j'étais avec Franck Guéï, fils de feu le général Robert Guéï, ce
6 qui m'a permis de connaître toute la région. J'ai eu la chance — je l'ai dit — de... de
7 mériter la confiance de toute la jeunesse qui m'a mis à la tête de la COMAJMG, et,
8 par la suite, j'ai... j'ai eu le coup de fil de Charles Blé Goudé qui m'a fait confiance
9 pour me donner des motos que j'ai données à la jeunesse. J'ai donné mes arguments
10 et je me suis dit que, j'ai vécu en Europe... je pense que tout ceci mis ensemble allait
11 donner un élan pour pouvoir permettre à notre jeunesse de pouvoir voter le
12 candidat Laurent Gbagbo. Et j'ai aussi précisé que, puisque dans le district du
13 Tonkpi il y a les Wé — les Wé, c'est des Facobly... Il y a les Guéré qui font partie du
14 groupe Wé... il y a les Guéré, il y a les Wobé. Et, et que, je parlais aussi leur langue,
15 donc, tout ceci pouvait faciliter de pouvoir, je pense, être la personne apte à pouvoir
16 mener cette campagne de bout en bout.

17 Q. [12:23:28] Vous dites que vous connaissiez le... le petit frère du Pasteur Gammi ;
18 quel était son discours à lui ? Quelle était sa façon de voir les choses ? Est-ce que
19 c'était pacifique ? C'était comment ?

20 R. [12:23:40] Ben, *Bi Bo était un monsieur extraordinaire qui m'a été présenté par
21 mon patron, le docteur Franck Guéï, qui était au service, qui était un homme
22 pacifique. Je lui ai... sous, même l'impulsion — il était président de la jeunesse — de
23 mon patron... je lui ai même remis une moto. Il était celui-là même qui nous
24 accompagnait dans toutes les missions pour parler de ce que le Président voulait
25 faire en... en matière de sanitaire dans le Tonkpi puisqu'il nous montrait le chemin.

26 Q. [12:24:13] Juste pour revenir à ma question : quel était le discours du Pasteur
27 Gammi ?

28 R. [12:24:20] Ben, le Pasteur Gammi s'est présenté : « Je suis le pasteur Gammi, vous

1 me connaissiez. Voilà. Yaké, il vient d'arriver ; nous, nous sommes ici il y a
2 longtemps et... faites-moi confiance. » Voilà.

3 Q. [12:24:41] Vous... vous avez fait mention de libération de l'Ouest, est-ce que ça
4 faisait partie d'un de ses objectifs, de son mouvement ?

5 R. [12:24:53] Non. Je vous répète ce que... les bribes de ce que j'ai entendu : Pasteur
6 Gammi trouve que je viens d'arriver et que, lui, il est... il est là depuis longtemps, et
7 moi, je viens d'arriver... en 2000, je viens d'arriver, tout de suite, et qu'il était la
8 personne la mieux indiquée et qu'il connaît l'Ouest. C'est ce que j'ai retenu de son
9 discours. Voilà.

10 Q. [12:25:31] Je vais vous poser la question, très simple : vous avez mentionné, il y
11 a quelques instants, la libération de l'Ouest ?

12 R. [12:25:38] Oui.

13 Q. [12:25:40] En référence, justement, avec le Pasteur Gammi ?

14 R. [12:25:45] Oui.

15 Q. [12:25:47] Alors, qu'est-ce que vous avez entendu à cet égard ? Quel était
16 l'objectif, par rapport à la libération de l'Ouest ?

17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:25:56] De qui ? Vous
18 saviez quoi ? Et cetera.

19 M. GARCIA : [12:26:02]

20 Q. [12:26:] Monsieur le témoin, si je comprends bien, la libération de l'Ouest, ça
21 faisait partie de sa politique... du Pasteur Gammi ; est-ce que j'ai raison ?

22 R. [12:26:11] Non. Je ne sais pas, parce que le Pasteur Gammi... nous étions venus
23 pour choisir le directeur de campagne de la jeunesse, et il fallait convaincre la
24 jeunesse de ce qu'on pouvait apporter, de nos aptitudes. Et, je sais... je m'excuse,
25 mais je sais pas... Ce que j'ai entendu, il a dit que je venais d'arriver et que, lui, il était
26 un ancien, et que ce serait un peu trop facile...trop facile qu'on me fasse... on me
27 fasse la passe et que, lui, il connaissait l'Ouest. Ça, c'est les bribes de ce qui m'est
28 resté. La... libération de l'Ouest, ça faisait pas partie du programme de campagne

1 pour pouvoir être *DNC.

2 (*Discussion au sein de l'équipe du Procureur*).

3 Alors, simplement pour vous rafraîchir la mémoire, Monsieur le témoin, je fais
4 référence au transcript 0062-0512. C'est le transcript qui se trouve à l'onglet 2, et je
5 fais référence à la page 0062-0531, aux lignes 675 à 677 — et je vous cite : « Il y a eu
6 un autre candidat qui s'appelle le Pasteur Gammi, qui est en est exil, Pasteur Gammi
7 qui est... qui était un pasteur qui avait un truc GPP, un truc militaire. »

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:28:46] (*Intervention non*
9 *interprétée*)

10 M. GARCIA (interprétation) : [12:29:01] Monsieur le Président, c'est un peu difficile
11 lorsque... de me concentrer lorsque les conseils de la Défense... il y a quand même
12 des règles d'étiquette qui ont eu lieu, ici.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:29:10] Oui, enfin, il s'est
14 passé quelque chose, en haut, dans la cabine. Ça n'avait rien à voir avec vous,
15 Monsieur Garcia. C'était une réaction dans la cabine de... d'interprétation en anglais
16 parce que vous avez... vous avez commencé à donner lecture d'un texte.

17 M. GARCIA (interprétation) : [12:29:23] Oui, oui, mais enfin je me suis... je me suis
18 juste rendu... je m'en suis rendu compte, mais, souvent, il y a eu des ricanements,
19 quand même, de l'autre côté.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:29:33] Non, non, c'est
21 juste une réaction de la part de la cabine anglaise. Vous ne pouvez pas voir parce
22 que c'est derrière vous, dans votre dos, c'est impossible pour vous de le voir. Enfin,
23 poursuivez, poursuivez, et, si vous donnez lecture de quoi que ce soit, lisez
24 lentement et ménagez une pause.

25 M. GARCIA : [12:29:51]

26 Q. [12:29:51] Alors, Monsieur le témoin, je vous... je relis : « Il y a un autre candidat
27 qui s'appelle le Pasteur Gammi, qui est en exil. Pasteur Gammi, qui était un pasteur
28 qui avait un truc GPP, un truc militaire — Pasteur Gammi. »

1 Ça vous rafraîchit la mémoire ?

2 R. [12:30:14] Oui. Je dis... Pasteur Gammi... Oui, je me souviens, le Pasteur Gammi, il
3 était en exil avec nous, au Ghana, et, si vous voyez, Monsieur, je dis : « il avait un
4 truc », parce que je le connaissais pas, je ne... je ne pouvais dire exactement, mais ce
5 que je sais, on l'appelait « Pasteur Gammi » et il avait un truc... je le répète, si je me
6 souviens, il y a des... « Libération »... quelque chose de l'Ouest. Il se prévalait de ça.
7 Mais je ne sais pas si c'est... je... le GPP, MJP... il y avait tellement de choses qu'on
8 avait vues dans la presse, je vous l'ai dit encore, je vous l'ai dit. Donc, Pasteur
9 Gammi, je l'ai vu en exil, au Ghana.

10 Q. [12:31:03] Alors, vous confirmez que c'est un truc militaire, comme vous l'avez dit
11 aux enquêteurs ?

12 R. [12:31:11] Je ne saisis pas bien votre question.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:31:22] (*Début*
14 *d'intervention non interprété*)

15 Maître Altit.

16 Me ALTIT : [12:31:23] Je suppose, Monsieur le Président, que vous allez réagir
17 comme moi : ce n'est— à notre sens — pas une question. Je fais objection. « Est-ce
18 que c'est un truc militaire ? » Ça n'a pas de sens, enfin.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:31:36] Oui, « un truc
20 militaire » ça ne veut rien dire. « Un truc militaire » ça ne veut rien dire, mais cela dit
21 on a la réponse. On... Il a pris une position par rapport à ce qu'on lui a lu, qui a été
22 tiré de la déclaration, alors, vous pouvez poursuivre, on a la réponse.

23 Enfin, bon, donc, comme je dis, on s'arrête maintenant, non ? On va s'arrêter.

24 Maître Zokou, qu'avez-vous à dire ?

25 Me ZOKOU : [12:32:06] Oui, Monsieur le Président, c'est en complément à ce qu'a dit
26 Maître Altit. La question qui a été posée initialement au témoin portait sur la
27 déclaration du nommé Gammi à l'occasion de cette désignation d'un représentant.
28 Donc, on ne peut pas passer de cette question pour venir parler d'un fait plus

- 1 général concernant un éventuel « truc militaire », comme vous l'avez dit.
- 2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [12:32:31] Écoutez, comme
- 3 vous l'avez déjà entendu, j'ai déjà dit tout ce que j'avais à dire sur ce point.
- 4 Alors, maintenant, nous devons faire la pause.
- 5 Nous reprendrons donc à 15 heures et pour une séance de durée normale, donc
- 6 1 heure 30 ; donc on siégera de 15 h 00 à 16 h 30. Merci et bon déjeuner. On reprend à
- 7 15 h 30... à 15 heures (*se reprend l'interprète*).
- 8 M. L'HUISSIER : [12:33:35] Veuillez vous lever.
- 9 (*L'audience est suspendue à 12 h 33*)
- 10 (*L'audience est reprise en public à 15 h 06*)
- 11 M. L'HUISSIER : [15:06:18] Veuillez vous lever.
- 12 Veuillez vous asseoir.
- 13 (*Le témoin est présent dans le prétoire*)
- 14 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:06:44] Rebonjour, à tous.
- 15 Monsieur le témoin, rebonjour.
- 16 LE TÉMOIN : [15:06:57] Bonjour, Monsieur le Président.
- 17 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:07:02] Sans plus tarder,
- 18 je redonne la parole immédiatement au représentant de l'Accusation pour qu'il
- 19 puisse poursuivre son interrogatoire.
- 20 Monsieur Garcia, vous avez la parole.
- 21 M. GARCIA (interprétation) : [15:07:15] Merci, Monsieur le Président.
- 22 Q. [15:07:19] (*Intervention en français*) Alors, rebonjour, Monsieur le témoin.
- 23 R. [15:07:22] Bonjour.
- 24 Q. [15:07:25] Lorsqu'on s'est laissés avant la pause, vous étiez en train de nous parler
- 25 du fait que vous vous étiez rendu à Yopougon. Il avait été question de trouver un
- 26 représentant et qu'il y avait un pasteur Gammi, également, qui s'y trouvait comme
- 27 candidat.
- 28 Qu'est-ce qui est arrivé, en fin de compte ?

1 R. [15:07:49] En fin de compte, « il a eu » une élection démocratique où les jeunes ont
2 porté leur choix sur ma personne.

3 Q. [15:08:07] Simplement pour qu'on soit clairs à cet égard, je crois que vous en avez
4 déjà parlé, mais les jeunes dont il est question, est-ce qu'il s'agit simplement de
5 jeunes de... de... de votre région, de la région de l'Ouest, ou est-ce qu'il y avait
6 d'autres jeunes qui participaient à cette élection ?

7 R. [15:08:30] De la région du Tonkpi.

8 Q. [15:08:33] Qui a été choisi ?

9 R. [15:08:35] Moi.

10 Q. [15:08:49] Simplement qu'on puisse bien comprendre cette situation, lorsqu'on
11 vous choisit, vous, en tant que représentant, qu'est-ce que cela va impliquer ?
12 Quelles seraient vos... vos fonctions en tant que représentant ?

13 R. [15:09:09] Eh bien, écoutez, si on est choisi pour représenter la région du Tonkpi
14 au niveau de la jeunesse, cela sous-entend qu'on est celui-là qui va chapeauter la
15 campagne de la jeunesse du Président Laurent Gbagbo, mais en accord avec le
16 directeur adjoint national de campagne chargé de la jeunesse, en l'occurrence,
17 M. Charles Blé Goudé.

18 Q. [15:09:49] Est-ce que la volonté de ces gens-là, qui vous ont élu, cette journée-là,
19 est-ce qu'elle a été respectée ?

20 R. [15:10:07] Non.

21 Q. [15:10:12] Expliquez-nous pourquoi.

22 R. [15:10:16] Écoutez, après que j'ai été choisi par les jeunes du Tonkpi, 30,
23 20 minutes après, avant que Charles n'arrive — il n'était pas là quand ça se
24 passait —, son représentant, M. Koué Jean-Claude est arrivé avec d'autres de ses
25 amis du bureau du COJEP, bon, que je connaissais pas... Koué, je le connais très
26 bien, parce que je l'avais vu, et il est venu me dire que... il est venu annoncer que
27 « M. Yaké, ben, c'est vrai qu'il a gagné, mais »... On a... Le chef — ce sont ses
28 paroles... j'ai pas entendu le chef le dire, son chef, ils ont décidé de nommer un

1 superviseur au-dessus de M. Yaké Évariste. Ben, ce qui a tout de suite engendré le...
2 le courroux, c'est-à-dire la « désapprobation » de la jeunesse qui dit : « Mais, y a... y
3 a un directeur de campagne. » Comment se fait-il que, pour notre région, il y a un
4 superviseur qui était en l'occurrence un doyen de ma région, M. Blé Maurice qui, en
5 plus, est un oncle par alliance... Il n'était pas jeune. Donc, les jeunes ont voulu se
6 fâcher. Je leur ai dit : « Non, de toutes les façons, attendons que Charles arrive. Et
7 puis, ça ne changera rien à ma valeur intrinsèque. Et il faut qu'on le voie pour le lui
8 dire de visu, au lieu de rester ici, en train de se plaindre. » Voilà.

9 Q. [15:12:46] Alors, avant de continuer, ce monsieur Blé Maurice, est-ce qu'il
10 appartenait à un parti politique en particulier ?

11 R. [15:12:56] Il est du... D'abord, il est transitaire de profession. Il est du FPI, et il
12 avait créé un mouvement dans notre région, à Logoualé, dans notre région, qui
13 s'appelait GNKB.

14 Q. [15:13:20] Que veulent signifier ces lettres ?

15 R. [15:13:25] « GNKB » qui signifie dans notre langue maternelle, pas le français,
16 dans notre... dans notre patois, comme on le dit en langue yacouba, ou dan :
17 « *Gbagbo Nouwai Koua Ba.* » Cela veut dire : « Gbagbo, merci pour tout ce que tu fais
18 pour nous. » « GNKB », en langue yacouba, en langue dan, si vous voulez, veut dire
19 « Gbagbo »... on le prononçait « *Gbagbo Nouwai Koua Ba.* » Ça veut dire : « Gbagbo,
20 merci pour tout ce que tu fais pour nous. »

21 Q. [15:14:05] Et quel était l'objectif, la mission de... de... de, justement, de ces
22 GNKB ?

23 R. [15:14:22] Le GNKB, comme la COMAJMG, comme la JUDDM, avait pour but
24 surtout qu'il était FPI, de promouvoir les actions de développement du Président
25 Laurent Gbagbo. C'est en cela ça voulait dire — on le disait dans notre langue :
26 « Merci pour tout ce que tu as fait pour nous. »

27 Monsieur le Président, c'est ce que ça voulait dire.

28 Q. [15:14:49] Et cette personne qui a été choisie à titre... M. Blé Maurice qui a été

1 choisi à titre de superviseur, lorsqu'on compare son discours avec le vôtre, quel
2 genre de personne il était ?

3 R. [15:15:04] Ben, déjà, il n'était pas jeune. Je vous ai dit : il est mon oncle par alliance,
4 parce qu'il est l'aîné de... de grande famille à ma mère. Ma mère, c'est la femme à
5 mon père, pour que ça soit clair, parce que j'ai perdu ma mère en 2006. Alors, c'est
6 pour cela je suis rentré.

7 Et c'est un... bon, ben, dans le jargon africain, là, c'est un doyen, c'est-à-dire une
8 personne qui n'était pas de notre génération.

9 Q. [15:15:37] Là, vous avez dit, à un moment donné, que... d'attendre que Charles
10 arrive. Est-ce que Charles est arrivé, à un moment donné ?

11 R. [15:15:45] Oui, c'est là... je vous ai dit, c'est à ce moment que j'ai croisé Charles.

12 Q. [15:15:51] Et qu'est-ce qui est arrivé ? Qu'est-ce qu'il vous a dit ?

13 R. [15:15:56] Ben, il y avait d'abord du monde. Quand il est arrivé, on est allés à son
14 bureau. Il m'a salué poliment. Je l'ai salué. Et il m'a dit : « O.K. Félicitations », avec...
15 Nous n'étions pas deux, il y avait du monde, puisqu'il y a plein de monde qui
16 l'attendait. Et il recevait puisqu'il y avait du monde au COJEP. Il m'a salué, on s'est
17 assis. Il dit : « O.K. Félicitations. On va... » Il a dit : « Félicitations. On va travailler. »
18 Donc, ça m'a pas donné... puisque nous étions... et ça m'a pas donné le temps... Je
19 pensais avoir, bon, un tête-à-tête du grand chef qu'il était par rapport à la campagne
20 et celui avec qui il devait collaborer dans la région du Tonkpi. Il m'a... il m'a salué, il
21 m'a félicité poliment et puis, bon, ben, il a dit qu'on se reverrait. Et c'est tout.

22 Q. [15:17:11] Mais dans les faits, est-ce que, par la suite, est-ce que vous aviez quand
23 même un superviseur, au-dessus de vous, ou est-ce que vous aviez agi
24 individuellement ?

25 R. [15:17:21] Dans les faits, je n'étais pas l'homme, selon moi, qu'il fallait, parce que
26 je n'ai plus eu l'occasion ni d'assister à une réunion ni d'avoir des directives ni autre
27 chose. Donc, je me suis retourné, et j'ai fait le compte rendu à mon patron, le docteur
28 Franck Guéï, qui m'a dit : « De toutes les façons, tu es déjà occupé, assez occupé avec

1 moi, et je vais appeler le DDC, le ministre Gilbert Bleu-Lainé, c'est-à-dire le directeur
2 départemental de campagne, c'est-à-dire celui qui supervise toute la campagne, que
3 ça soit jeunes, femmes, au niveau du Tonkpi — le DDC, le directeur départemental
4 de campagne, le ministre Gilbert Bleu-Lainé. »

5 Q. [15:18:31] Est-ce que le superviseur est resté en place, par la suite ?

6 R. [15:18:35] Oui, il est resté en place, parce que nous nous sommes retrouvés à Man.
7 Moi, je n'avais plus assez... Si vous voulez, j'étais une coquille vide. J'étais DNC
8 « du » nom, un DNC JR (*phon.*), mais c'est lui qui a plutôt... qui est resté en place.

9 Et quand nous nous sommes croisés à Man, parce que mon patron, le docteur
10 Franck, m'avait envoyé, j'avais vu le ministre Gilbert Bleu-Lainé. Il m'avait donné...
11 mon patron, Franck Guéï, m'avait donné une voiture, il m'avait trouvé une voiture,
12 et le DDC m'avait trouvé des tee-shirts, des gadgets à l'effigie du Président Laurent
13 Gbagbo, tout ce qui concourait à une campagne.

14 Et j'étais allé à Man. C'est lorsque je suis allé à Man, arrivé à Man, je venais d'entrer
15 dans la ville, en face de l'hôtel Leveneur, à Man, que je me suis fait... j'ai failli crever
16 par les partisans de nos... de notre adversaire de ce temps, où ils ont brûlé ma
17 voiture, ils ont brûlé tout ce qui était dedans. J'ai eu la vie sauve grâce à
18 l'intervention de certaines personnes.

19 Q. [15:20:00] Alors, je vais retourner sur cette question du... du superviseur. Après
20 que le superviseur est resté en place, vous, est-ce que vous aviez le soutien de
21 Charles Blé Goudé ?

22 R. [15:20:11] Mais non, manifestement.

23 Q. [15:20:19] Et quelle a été votre réaction ?

24 R. [15:20:21] Ma réaction, je l'ai dit, comme je l'ai dit si bien, j'ai dit à mon patron, et
25 j'ai dit aux jeunes, à ceux qui étaient acquis à ma cause, je leur ai dit : « De toutes les
26 manières, nous avons un seul objectif, l'objectif c'est de faire gagner notre
27 champion, le Président Laurent Gbagbo. Donc, moi, je vais utiliser, via mon patron,
28 le docteur Franck Guéï qui est lui-même conseiller spécial du Président, qui m'a

1 confié au DDC, pour que nous ayons des gadgets, nous ayons tout ce qui... tout ce
2 que nous devons avoir de l'autre côté. Donc, il n'y avait pas lieu de se prendre la
3 tête comme on le dit, mais il fallait rester zen et regarder l'objectif. Parce que le
4 docteur a dit, mon patron a toujours dit qu'il est important que nous gagnions dans
5 notre département pour que le Président, au fil de ses résultats (*phon.*), puisse
6 accéder à notre requête de développer notre région.

7 Q. [15:21:35] Une question par rapport à cette fonction de superviseur. Les fonds,
8 est-ce que le superviseur recevait des fonds quelconques pour justement mener cette
9 campagne à bon terme ?

10 R. [15:21:53] Ben écoutez, quand on parle de campagne, il y a un budget, il y va de
11 soi, et il y a des gadgets, il y a... il y a tout un tas de choses qui concourent à mener
12 une bonne campagne. Comme on le dit. Il faut des véhicules, il faut se déplacer, il
13 faut donner des gadgets, il faut donner des posters, il faut organiser des meetings, il
14 faut louer des sonos. C'est... c'est un tout. Il y va de soi que cela concourt à faire
15 avancer les idéaux qu'on veut faire passer à la population pour voter en faveur de
16 notre champion qui était le Président Laurent Gbagbo. Voilà.

17 Q. [15:22:39] Alors, si je comprends bien votre réponse, le superviseur recevait ou
18 avait des fonds, qui lui étaient donnés justement pour mener la campagne ?

19 R. [15:22:51] Je n'étais plus dans le réseau, mais je ne savais pas la logique imposée là
20 puisque c'est une campagne, mais je n'ai pas vu, je n'étais plus dans le réseau.

21 Q. [15:23:02] Vous personnellement, est-ce que vous avez reçu des fonds de la part
22 de M. Blé Goudé pour la campagne, après ce moment ?

23 R. [15:23:12] Après les 16 motos et les 500 000 qu'il a remis où j'étais là avec
24 M. Gogon, je n'ai pas reçu de sous de M. Charles Blé Goudé. Lorsqu'il y a eu un
25 superviseur et que la jeunesse n'a pas acquiescé, je me suis retourné à ma case
26 départ, avec mon patron le docteur Franck Guéï qui m'a donné une voiture, qui m'a
27 donné des gadgets, comme je vous l'ai dit, et tout ce qui pouvait me permettre à moi
28 et à ma jeunesse de pouvoir travailler, parce que le but était que notre champion

1 gagne. Voilà.

2 Q. [15:23:56] Alors, justement, je veux... Si vous êtes en mesure de nous le dire, à
3 votre connaissance, pourquoi est-ce que M. Charles Blé Goudé ne vous supportait
4 plus, financièrement ?

5 R. [15:24:17] Je ne saisis pas la question.

6 Q. [15:24:22] Si vous le savez, évidemment, à votre connaissance, est-ce que vous
7 savez pourquoi M. Charles Blé Goudé ne vous soutenait plus financièrement ?

8 R. [15:24:36] Ben, parce que je n'étais pas, peut-être, son choix et qu'il y avait un
9 superviseur. Et que... parce qu'à compter de cet instant, j'avais pris mes distances,
10 j'étais retourné à la case départ, chez mon patron le docteur Franck Guéï. Et aussi, je
11 n'étais pas quelqu'un qui... qui pouvait se soumettre aussi facilement, je vous l'ai dit.
12 Déjà, je suis son aîné. J'ai eu une altercation avec M. Koué, pas avec M. Charles,
13 M. Koué une fois sur ce sujet où je... je... j'ai pas manqué de leur rappeler, de lui
14 rappeler que Charles est un jeune frère. Il n'est pas mon chef, je suis peut-être un
15 collaborateur — si vous voulez — extérieur, mais mon chef, c'est le docteur Franck
16 Guéï.

17 Q. [15:25:42] Vous pourriez nous en dire plus sur cette altercation que vous avez
18 eue ?

19 R. [15:25:47] Mais déjà, je vous ai dit auparavant que j'étais venu le voir à... à la
20 maison, au Millionnaire, et on m'avait... on m'avait laissé dehors, poireauter, comme
21 si je n'avais pas rendez-vous. Et j'ai trouvé M^{lle} Gohi. Je leur ai dit : « mais écoutez,
22 j'ai rendez-vous avec M. Charles pour lui faire le compte rendu et on me laisse
23 dehors, pantois, ça, je n'arrive pas à comprendre. Installez-moi au moins. » Et
24 M. Koué n'a pas apprécié.

25 Il m'a dit, « Ici, c'est comme ça, bon ben... » C'est à ce moment, je lui ai dit : « Oui, le
26 chef n'est pas là. » J'ai dit : « Mais moi, c'est pas mon chef. Il faut que les choses
27 soient claires, ce n'est pas mon chef. Il m'a envoyé pour une mission. Je viens lui
28 rendre compte, la... le minimum du respect est qu'on me donne même une chaise,

1 même un tabouret, si vous voulez, mais qu'on me laisse pas dehors, et que j'attende
2 sans savoir à quelle heure votre chef viendrait. » Voilà.

3 Q. [15:26:55] Alors, je veux qu'on parle maintenant de la campagne électorale.

4 Alors, comme je vous l'ai dit tantôt avant la pause, nous avons l'information comme
5 quoi que c'est le 5 août 2010 que, justement, a été déclenchée cette campagne
6 électorale en Côte d'Ivoire. Si je comprends bien, vous allez me dire si... si, oui ou
7 non, est-ce que vous avez fait campagne, quand même, avant cette date-là ?

8 R. [15:27:24] Non. J'ai pas fait campagne, parce que c'est quand il y a eu la
9 nomination des DNCA et ainsi de suite, comme je vous ai dit j'ai rejoint mon patron,
10 que je suis allé à l'Ouest, là, la campagne était ouverte, pour faire campagne où j'ai
11 échappé à la mort.

12 Q. [15:27:48] Alors, parlons justement de cette campagne électorale. Vous,
13 personnellement, quels étaient vos moyens financiers, justement, pour faire cette
14 campagne ? Vous pouvez nous dire ?

15 R. [15:28:03] Je vous le répète, quand j'ai quitté et qu'il y a eu un superviseur, je suis
16 allé rendre compte à mon patron, le docteur Franck Guéï qui, lui-même, a appelé
17 aussitôt le directeur départemental de campagne, — j'ai nommé le ministre Gilbert
18 Bleu-Lainé —, à qui il a dit de pouvoir me donner tout ce qui était gadgets, et un peu
19 de moyens. Lui-même, en tant que mon patron, puisqu'il était aussi dans la
20 campagne, il viendrait. Il m'avait remis une voiture —une voiture —, il m'avait
21 remis de l'essence, c'est-à-dire du carburant, comme on le dit, et des moyens pour
22 que je puisse aller rejoindre le DDC, récupérer les gadgets —c'est-à-dire les
23 tee-shirts, les affiches —, et pouvoir mener, selon ce que j'avais reçu, la campagne du
24 Président Laurent Gbagbo jusqu'à ce qu'il vienne nous trouver.

25 Q. [15:29:23] Est-ce que c'était suffisant ?

26 R. [15:29:28] Suffisant ? C'était juste... ça pouvait me permettre moi et mes jeunes de
27 nous déplacer. On avait ce qui était le mobile de la campagne, les gadgets, les
28 tee-shirts. Pour nous, l'argent était le moyen de nous retrouver là-bas, et de pouvoir

1 mettre l'essence dans les motos, dans les différentes choses. Mais ce qui était
2 suffisant, c'était la parole qui allait convaincre, au-delà des gadgets et au-delà de ce
3 que nous allions donner aux populations.

4 Q. [15:30:09] Est-ce que vous aviez des gardes, avec-vous ? En aviez-vous besoin ?

5 R. [15:30:16] Non. Je suis allé dans la voiture avec mes éléments. J'ai donné des
6 moyens à d'autres pour prendre des cars, sinon je me serais pas fait... Je vous le
7 répète que j'ai failli me faire griller comme une omelette devant les (*inaudible*). Si
8 j'avais les gardes, ce serait pas arrivé.

9 Q. [15:30:40] Et vous aviez combien de personnes qui voyageaient avec vous ?

10 R. [15:30:43] Ben, heureusement que dans la voiture, nous étions cinq : le chauffeur,
11 moi et trois autres, et les autres avaient emprunté un car. Nous étions, disons, le
12 bureau, au nombre de 10 personnes, puisque toutes nos actions étaient concentrées
13 dans le Tonkpi. Donc, notre cible était déjà sur le terrain. Nous n'avions pas besoin
14 de transporter des gens. Il y a que ceux du bureau qui étaient en Abidjan qui
15 n'avaient pas les moyens, parce qu'il y avait des étudiants, tout le monde ne
16 travaillait pas. Il y avait d'autres qui travaillaient pas, il y avait des gens de la société
17 (*phon.*) civile, mais qu'il fallait aider à se retrouver sur le terrain, parce que de par
18 leur présence et de par leur charisme, leurs parents comprendraient la nécessité de
19 voter notre champion.

20 Q. [15:31:26] Et durant cette campagne électorale, est-ce que vous, personnellement,
21 est-ce que vous aviez accès au Président Laurent Gbagbo ?

22 R. [15:31:35] Non. Non.

23 Q. [15:31:45] Alors, comparativement à vos moyens, Monsieur le témoin, est-ce que
24 vous êtes en mesure de nous dire quels étaient les moyens de M. Charles Blé Goudé,
25 durant cette campagne électorale ?

26 R. [15:32:19] Écoutez, je ne veux pas dire ce qui n'est pas vrai, mais je sais que, en
27 tant que président... directeur national adjoint de la campagne, de 322 000 km², les
28 moyens n'avaient rien à voir avec quelqu'un qui se concentre sur un département et

1 une région. Je ne peux pas dire combien exactement, je n'y étais pas. Donc, je sais
2 qu'il était le grand patron de la campagne. C'est tout ce que je puis vous dire.

3 Q. [15:32:59] Est-ce que vous êtes en mesure de nous qualifier ses moyens
4 financiers ?

5 R. [15:33:08] Je ne cherche pas à qualifier.

6 M^e ALTIT : [15:33:12] Monsieur le Président.

7 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:33:13] Maître Altit.

8 M^e ALTIT : [15:33:16] Merci, Monsieur le Président.

9 Monsieur le Président, je fais objection ici, je crois qu'il aurait été bienvenu que l'on
10 posât au témoin des questions pour savoir s'il avait un moyen quelconque de savoir
11 quels étaient les moyens à la disposition, non seulement de Charles Blé Goudé, mais
12 de son staff, de son organisation, comment il avait appris ça, par qui, est-ce que
13 c'était fiable ? Bref, il y avait toute une ligne de questionnement à poser avant de
14 finalement, poser une question conclusive qui était : avait-il beaucoup de moyens ? Il
15 est évident — et le témoin nous l'a dit à peu près 15 fois —, qu'il n'avait aucun
16 rapport avec Charles Blé Goudé pendant cette campagne. Il l'a dit, il l'a répété 15 fois
17 au... au... au représentant de l'Accusation. On ne peut pas lui poser ce type de
18 question directement, me semble-t-il.

19 M. GARCIA (interprétation) : [15:34:06] Monsieur le...

20 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:34:06] Nous avons donné à l'Accusation...

21 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:34:15] Mais...

22 Le micro... Que se passe-t-il ?

23 M. GARCIA (interprétation) : [15:34:29] (*Début de l'intervention non interprété*)... Oui,
24 oui, enfin, le témoin...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:34:31] Tout le monde
26 parle en même temps. C'est moi qui donne la parole.

27 Maître Knoops, c'est à vous.

28 M^e KNOOPS (interprétation) : [15:34:37] Le témoin n'est pas un comptable. Or, les

1 questions qu'on lui pose demandent des réponses hypothétiques.

2 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:34:50] Monsieur Garcia.

3 M. GARCIA (interprétation) : [15:34:50] J'ai posé la question, Monsieur le Président,
4 je pose des questions au témoin. Et je vais en arriver à la base de ses connaissances,
5 au fil de mes questions. Il a déjà répondu en donnant une réponse qui est ce qu'elle
6 est. Maintenant je donne une question plus précise, et puis s'il est en mesure d'y
7 répondre, il y répondra.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:35:07]

9 Q. [15:35:09] Savez-vous quoi que ce soit à propos des ressources dont disposait

10 M. Blé Goudé pour la campagne électorale ?

11 R. [15:35:19] Non.

12 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:35:26] Monsieur
13 Garcia...

14 Q. [15:36:00] Monsieur le témoin, lorsque vous dites — et ici, je lis la transcription,
15 page 70, ligne 5, à partir de ce moment-là... donc lorsqu'on vous pose une question
16 et vous répondez : « Écoutez, je ne peux pas vous dire ce qui n'est pas vrai, mais si je
17 sais que, en tant que vice-directeur national d'une campagne sur 32 000 km² (*phon.*),
18 il n'y a pas de comparaison pour les... par... en ce qui concerne ces ressources-là et
19 celles dont dispose quelqu'un... dont dispose quelqu'un qui n'a la charge qu'une
20 seule région... que d'une seule région... Donc, je sais, en fait, que c'était un grand
21 leader de la campagne. C'est tout ce que j'en sais. »

22 Mais vous pouvez expliciter un petit peu votre réponse, parce que, moi, je ne la
23 comprends pas. Parce que vous faites une comparaison entre, d'un côté, un
24 vice-directeur national d'une campagne qui s'occupe d'une superficie énorme de
25 32 000 km² (*phon.*), voire plus, par rapport au... à la charge de quelqu'un qui ne
26 s'occuperait que d'une région. Vous vouliez dire quoi exactement en employant
27 cette métaphore ?

28 R. [15:37:23] Je voudrais dire, Monsieur le Président, que M. Charles Blé Goudé était

1 le directeur national adjoint chargé de la campagne du candidat Laurent Gbagbo.
2 Cela signifie, à ma connaissance, puisque nous avons 32 régions en Côte d'Ivoire,
3 qu'il était chargé de se rendre dans toutes ces régions pour galvaniser avec des
4 arguments et emmener les jeunes et les populations à voter le Président Laurent
5 Gbagbo sur les 322 000 km² — c'est 322 000, c'est la superficie de la Côte d'Ivoire. Et
6 je voudrais dire ça n'a rien à voir avec quelqu'un qui se charge d'une superficie d'un
7 département. La différence est grande.

8 Donc, je voudrais dire : si on doit, par exemple, me remettre 10 euros pour aller
9 travailler à Man, ça n'a rien à voir avec quelqu'un qui va travailler dans toute la Côte
10 d'Ivoire. C'est tout.

11 Q. [15:38:37] Certes. Ça, j'avais compris, mais question de suivi, maintenant :
12 savez-vous, lorsqu'on est directeur d'une campagne régionale, de quelles ressources
13 dispose-t-on ? Dans votre région, par exemple, quelles étaient les ressources dont
14 disposait le directeur adjoint de campagne pour la région ?

15 R. [15:39:07] Plutôt le directeur départemental de campagne. Le directeur
16 départemental de campagne, à ma connaissance, dispose... avait mis à notre
17 disposition, chez lui, du carburant, il y avait une citerne de... de carburant, pour
18 permettre aux voitures de se... comment on dit... ravitailler pour aller dans les axes
19 selon le programme donné à chacun. Il fallait nourrir l'équipe qui s'occupe de la
20 campagne, il fallait donner des gadgets à chaque personne qui allait vers une ligne
21 donnée — les gadgets, cela sous-entend les tee-shirts, les pins, les chapeaux, les...
22 les... les prospectus à l'effigie du Président Laurent Gbagbo —, pendant tout le
23 temps que dure la campagne, jusqu'à ce que le... le jour où, officiellement, la
24 campagne est arrêtée pour passer aux élections.

25 Q. [15:40:21] Donc, c'étaient plutôt des biens, des gadgets, plutôt que de l'argent ?

26 R. [15:40:31] Monsieur le Président, il y a de l'argent, mais je ne pourrais vous dire,
27 puisque je n'ai pas compté d'argent, puisqu'il y a des zones. Je vais vous expliquer.
28 Je prends le cas de chez nous. Quand vous allez dans des zones, dans des villages

1 aussi éloignés que... soient-« elles », il y a ce qu'on appelle le « symbole » pour
2 pouvoir s'adresser dans notre langue à des populations, à des chefs, à des jeunes, à
3 des mamans, il faut donner de la boisson, il faut donner de l'argent en... des sommes
4 symboliques, pour, selon nos traditions, dire à nos parents que « nous sommes
5 venus échanger avec vous à propos de notre candidat ». Et ces sommes peuvent
6 varier en fonction de la superficie du village, de la ville, du département ou de la
7 sous-préfecture... oui, c'est ça, ou de la sous-préfecture. Mais je ne peux, en aucun
8 cas, quantifier le budget, puisque je ne... je n'avais pas accès à ce niveau.

9 Q. [15:41:46] Bien, merci.

10 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:41:48] Eh bien, Monsieur
11 Garcia, reprenez, s'il vous plaît.

12 M. GARCIA : [15:41:53]

13 Q. [15:42:00] Je vais juste revenir en arrière, Monsieur le témoin, quelques instants.
14 Après qu'on « ait » nommé un superviseur au-dessus de vous comme représentant,
15 quelle était la nature des relations que vous aviez avec M. Charles Blé Goudé depuis
16 ce moment-là ?

17 R. [15:42:21] Eh bien, nous... nous étions distants, nous n'avions plus de contacts et
18 j'étais retourné, comme je vous l'ai dit, à la case départ, chez mon patron. Puisque le
19 superviseur... j'étais rentré dans une période un peu de ce que je vais appeler « de
20 sabotage », le superviseur ne me... ne tenait... ne me tenait plus... je n'avais plus
21 d'information. Non, moi, j'étais focalisé, puisque nous avons le même objectif, c'est
22 ce que j'ai dit à ma jeunesse il fallait être zen et voir l'objectif, et non les intérêts.
23 Voilà.

24 Q. [15:43:09] Vous dites que vous êtes rentré dans une période de sabotage.
25 Expliquez-nous.

26 R. [15:43:18] Je vous explique : quand...

27 Q. [15:43:23] Est-ce qu'il y a... Est-ce qu'il y avait quelqu'un qui vous sabotait votre
28 campagne électorale ?

1 R. [15:43:30] Oui, puisque sur le terrain — quand je dis sur le terrain, à l'ouest —, il y
2 avait des jeunes qui étaient du COJEP, des jeunes frères que je connais, M. Gbay Éric,
3 par exemple, qui était ami à M. Koué, et il avait d'autres amis, qui se sont rués sur le
4 terrain pour dire que « Évariste Yaké n'est pas le directeur de campagne », que
5 « Charles ne le connaît pas » et que « le superviseur, c'est M. Blé », et qu'il n'aura... il
6 n'aura aucun moyen... « ne vous fiez pas à lui ». Voilà. Je dis bien, voilà.

7 Et moi, on me rapportait cela, mais, moi, je dis que le plus important pour moi, ma
8 mission était gagnée, parce que, devant tout le monde, j'avais... j'avais battu le
9 pasteur Gammi. Mais ma mission était d'abord celle que mon patron, le docteur
10 Franck Gueï, m'avait indiquée : faire gagner notre champion, le Président Laurent
11 Gbagbo.

12 Q. [15:45:00] Alors, Monsieur le témoin, est-ce que M. Charles Blé Goudé, lui, est-ce
13 qu'il avait un lien quelconque avec ces problèmes que vous aviez sur le terrain ?

14 R. [15:45:13] M. Charles Blé Goudé et moi, nous n'avions plus contact, mais M. Koué,
15 monsieur... et M. Gbay Éric... c'était Koué qui était l'homme à tout faire de
16 M. Charles, c'est de lui que je parle ; M. Gbay Éric, c'est un jeune qui représentait le
17 COJEP dans la région. Voilà.

18 Q. [15:45:40] Alors, Monsieur le témoin, je veux simplement rafraîchir votre mémoire
19 à ce sujet.

20 Et je fais référence au transcrit 0062-0537, onglet n° 3. Et je parle de la page... je fais
21 mention... je vais citer de la page 0539, lignes 39 jusqu'à 45.

22 Et vous dites — je cite : « C'est là où nous sommes arrêtés et que, depuis ce temps, la
23 brouille s'est installée entre Charles et moi. »

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:46:24] (*Intervention non*
25 *interprétée*).

26 M. GARCIA : [15:46:30]

27 Q. [15:46:31] Alors, l'intervieweur dit : « D'accord. Et vous ? »

28 Alors, je crois que ça apparaîtrait sur votre écran, maintenant, c'est peut-être un peu

1 plus facile.

2 Et vous avez dit — je cite : « Oui, nous ne nous parlions plus téléphoniquement et
3 nous avons continué ainsi. Il a toujours cherché, via Blé Maurice et les autres, à
4 vouloir me mettre les bâtons dans les roues, mais vu ma notoriété et vu que je suis
5 descendant de la chefferie de chez nous, la... la famille régnante, comme on le
6 dit... »

7 R. [15:47:13] Oui, je me souviens.

8 Q. [15:47:20] Est-ce que c'est exact ?

9 R. [15:47:21] Oui, je me souviens d'avoir dit cela, puisque, je vous l'ai dit...
10 Monsieur, je vous l'ai dit que M. Blé et moi, nous étions en brouille, c'était fini, on se
11 voyait plus, mais M. Koué Jean-Claude, M. Gbay Éric, tous ceux... et M. Blé Maurice,
12 qui est même un oncle par alliance...

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [15:47:44] (*Début de*
14 *l'intervention inaudible*)... la radio ? Il y a une radio quelque part, j'entends de la
15 musique. J'écoute de la musique, ça ne va pas.

16 Le public l'a entendue ? Non, non. Bon, tant mieux.

17 (*Discussion entre les juges sur le siège*)

18 Bon, on a entendu un petit air de musique, mais maintenant, nous allons à nouveau
19 entendre le témoin. Allez-y, s'il vous plaît.

20 R. [15:48:22] Oui.

21 M. GARCIA : [15:48:24]

22 Q. [15:48:25] Et je vais continuer simplement pour vous rafraîchir la mémoire par
23 rapport aux autres questions que je vous ai posées.

24 On est encore à la page 0539, et si vous regardez à la ligne 65, je vais aller jusqu'à 76.

25 Alors, intervieweur — et je cite : « Mais qu'est-ce qu'ils faisaient pour mettre... Mais
26 qu'est-ce qu'ils faisaient pour mettre des bâtons dans les roues ? Là, c'est quoi qu'ils
27 faisaient exactement ? »

28 Votre réponse — et je cite : « Non, mais non, le problème, c'est quoi ? Il donnait les

1 moyens puisqu'il avait les moyens. Il était très puissant financièrement. »

2 Intervieweur : « Mm-hm... »

3 Ligne 71 — et je vous cite : « Et c'était l'homme, le patron de la direction nationale de
4 campagne nommé par le Président. Il est, comme lui-même, il l'a dit, hein, il est le
5 fils du Président, il voyait le Président comme il veut, donc, il donnait les moyens
6 aux autres pour tenter de me déstabiliser puisque l'argent, aujourd'hui, pouvait
7 me... pouvait permettre de diviser. Mais, Dieu merci, j'avais une équipe soudée qui
8 croyait en moi et avec qui je me suis battu depuis toujours, qui a tourné dans tous les
9 villages, dans les missions et à qui je tenais un langage de vérité. »

10 C'est bien ce que vous avez dit aux enquêteurs ?

11 R. [15:50:10] Oui, effectivement. Je l'ai dit à M. Blé Maurice. Puisque M. Blé Maurice,
12 qui était le superviseur, moi, j'étais arrivé, j'avais reçu auparavant, je vous l'ai dit,
13 16 motos, antérieurement. Et, après que nous nous sommes quittés au siège du
14 COJEP, où il y a eu la brouille, les actes de sabotage. Parce que quand quelqu'un qui,
15 sur le terrain, de par ses hommes — je parle de Koué, je parle de Gbay Éric et des
16 autres... et monsieur... mon oncle, Blé Maurice —, donne deux, trois fois — même
17 quatre fois, je l'ai dit —, c'est ce que, vous, vous donnez, et me dit qu'il est celui qui a
18 été choisi comme... par Charles Blé Goudé, eh bien, il « y » va de soi que vous vous
19 retrouvez dans une position de faiblesse financière. Mais heureusement que, étant
20 un homme de terrain, je vous l'ai dit, auparavant, que je suis descendant de la
21 famille, et ce n'est pas du côté financier, mais de la famille royale, dirigeante de *68,
22 là, et de Logoualé, et maîtrisant nos us et coutumes, étant tout le temps sur le terrain,
23 mes jeunes, à qui j'avais donné... tenu un discours franc de vérité, qui disait que
24 l'objectif était la victoire de notre champion, étaient restés toujours soudés avec moi.
25 Avec le peu de moyens que le DDC m'avait donnés et que mon patron m'avait
26 donnés, nous avons fait notre travail.

27 Q. [15:52:01] Alors, simplement pour conclure sur ces extraits, si je comprends bien,
28 ce que vous avez dit aux enquêteurs, c'était vrai ?

1 R. [15:52:08] Oui.

2 Q. [15:52:42] Vous nous avez parlé, également, c'était avant-midi, je le crois bien...je
3 crois bien, « sur » Charles Blé Goudé et son mouvement la COJEP. Vous, est-ce que
4 vous êtes en mesure de nous dire : à votre connaissance, à l'époque, qui finançait
5 Charles Blé Goudé et la... et la COJEP ?

6 R. [15:53:06] Je ne sais pas. Ce n'était pas mon mouvement. Je n'avais aucune idée ;
7 que lorsqu'il m'a appelé, sinon, je ne sais pas.

8 Q. [15 :53 :26] Alors, Monsieur le témoin, je vais encore une fois vous rafraîchir la
9 mémoire à ce sujet.

10 Et je fais référence à... au *transcript* 0062-0574 qui se trouve à l'onglet 4.

11 Un instant.

12 (*Discussion au sein de l'équipe du Procureur*)

13 Et je vais faire référence à la page 0594, dans un premier temps, et 0595 aussi — si on
14 « pourrait » afficher 0594 pour le témoin, en commençant par la ligne 708.

15 (*Le greffier d'audience s'exécute*)

16 Alors, Monsieur le témoin, je vais vous lire... vous êtes aussi en mesure de... de
17 suivre pendant que je vous lis, mais... à la page 0594, ligne 708 :

18 « Intervieweur 2 », et la question — je cite : « Est-ce que vous êtes au courant, un
19 petit peu, sans qu'on parle de COJEP et Blé Goudé puis sa COJEP, les moyens qu'ils
20 utilisaient pour atteindre leurs buts, là, c'est... »

21 710, alors, c'est vous-même — et je vous cite : « Oh, mais Blé Goudé, je vous dis
22 que... Charles Blé Goudé, c'est le fils du Président Laurent Gbagbo. »

23 Intervieweur : « Mm-mm ».

24 713 — je vous cite : « Le Président donne les moyens. »

25 L'intervieweur : « Oui. »

26 715 — et je vous cite : « Et puis, on avait les DG, les grosses structures, comme le... le
27 DG Marcel Gossio. Bon, c'était le fils du Président. Donc, toutes les personnalités
28 savaient, lui, qui est... il voit le Président quand il veut, où il veut. Donc tout le

1 monde... il avait les moyens, il avait un cortège, il avait toute une armée qui
2 l'accompagnait. Et c'était le grand patron... c'est le grand patron, quand même. »

3 R. [15:56:35] Je vous remercie.

4 Sur ce point, j'ai dit aux enquêteurs — mes souvenirs sont bons — quand ils m'ont
5 posé la question, je reconnais, je l'ai dit que Charles Blé Goudé était le fils du
6 Président. Oui, Charles Blé Goudé voyait le Président quand il voulait ; oui, ça...
7 toute la Côte d'Ivoire le sait. Charles Blé Goudé avait des voitures, avait des agents
8 de... de... de sécurité ; ça, toute la Côte d'Ivoire le sait. Et, pour moi, je pense que,
9 quand on voit... on est... on est le fils du Président... quand on voit le Président et
10 tous les DG — ça je l'ai entendu et je l'ai dit —, les DG « dont » j'ai cité, M. Marcel
11 Gossio, qui étaient tous des frères et des amis du Président Laurent Gbagbo,
12 d'ailleurs, des collaborateurs qui... qui savent que Charles est le fils aimé,
13 politiquement, du Président Laurent Gbagbo, étaient... le soutenaient. Je le dis parce
14 que je vous ai dit que, dans ma région, il avait des représentants — il avait des
15 représentants. J'ai cité le jeune frère Gogon Guillaume, j'ai cité Gbay Éric et autres ;
16 ça, je l'ai entendu, je n'ai pas assisté... j'ai jamais accompagné Charles Blé Goudé
17 chez Gossio ni chez le Président puisque je n'ai rien vu, mais quand ses éléments se
18 targuaient... se vantaient qu'ils étaient allés, avec le chef, voir tel DG, et tout le
19 monde savait qu'à la télévision ivoirienne, concernant la jeunesse, quand on voit le...
20 le grand patron, le Président Laurent Gbagbo, il y va de soi, on voyait Charles Blé
21 Goudé. Je le dis, Charles Blé Goudé voyait le Président plus que, même, mon patron,
22 le docteur Franck Guéï. Voilà.

23 Q. [15:59:22] Juste une question : Vous avez parlé de Marcel Gossio ; il s'agit de qui
24 au juste ? Qu'est-ce qu'il faisait à l'époque ?

25 R. [15:59:30] Il était le directeur général du port autonome d'Abidjan.

26 Q. [15:59:45] Vous avez dit « les autres » ; est-ce qu'il y avait plus qu'un DG qui
27 appuyait également, ou est-ce que c'était simplement lui ?

28 M^e ALTIT : [15:59:56] Monsieur le Président.

1 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:00:00] Maître Altit.

2 M^e ALTIT : [16:00:03] Merci, Monsieur le Président.

3 Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Cour... de la Chambre sur une nuance
4 à respecter ici. Mon estimé confrère pose d'abord une question, c'est le début de ce
5 débat : « Qui finançait Charles Blé Goudé et la COJEP ? »

6 Bon, question claire, et la réponse du témoin est claire, tout aussi claire : « J'en sais
7 rien. » Et, pour essayer d'obtenir une réponse autre, il va alors lui lire une
8 déclaration, sa déclaration, dans laquelle il lui est pas posé du tout cette question,
9 dans laquelle il lui est posé une question tout à fait différente que je cite de
10 mémoire : « Est-ce vous êtes au courant des moyens qu'ils utilisaient ? » Et là, on
11 rentre dans le domaine de l'impression et de la spéculation que l'on n'a plus
12 (*inaudible*) depuis.

13 M. GARCIA (interprétation) : [16:00:58] Monsieur le Président, Monsieur le
14 Président, étant donné... étant donné que mon contradicteur est en train de parler du
15 fond de la déposition du témoin, je crois qu'il serait plus prudent de demander au
16 témoin de quitter le prétoire pour que mon contradicteur puisse justement présenter
17 son argumentaire s'il souhaite poursuivre.

18 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:01:20] Oui,
19 effectivement, si vous souhaitez développer votre argument, il serait préférable que
20 le témoin quitte le prétoire. Cela dit, je vois ce à quoi vous voulez en venir, parce
21 que, moi aussi, je peux lire « la » ligne 722 et 730, je peux lire la réponse — je parle de
22 la déclaration.

23 M^e ALTIT : [16:01:40] Monsieur le Président, oui, je m'en remets à la... à la décision
24 de la Chambre sur le... le fait de faire sortir ou pas le témoin. C'est... écoutez, là... ça...
25 il y a, il y a pas de problème à le faire sortir en particulier.

26 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:01:52] Très bien.

27 Je demande donc au témoin de quitter le prétoire pendant quelques instants.

28 Monsieur le témoin, veuillez quitter le prétoire. L'huissier va vous accompagner en

1 dehors du prétoire.

2 (*Le témoin est reconduit hors du prétoire*)

3 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:02:20] Maître Altit, vous
4 avez la parole. Cela dit, vous avez bien exprimé votre position.

5 M^e ALTIT : [16:02:28] Absolument, Monsieur le Président.

6 Je pense que c'est très clair : on est parti d'une question claire, on a obtenu une
7 réponse claire et, pour essayer de revenir sur cette réponse claire, le représentant de
8 l'Accusation s'est alors engagé dans un entrelacs... un entrelacs de supputations et
9 de... de... Alors, vous voyez, de proche en proche, nous sommes arrivés : « Peut-être
10 recevait-il des... des fonds, mais j'ai jamais... je ne l'ai jamais accompagné chez tel ou
11 tel. » Et alors, maintenant, on nous pose la question et c'est là... le... le... le... l'objet de
12 ma... de mon objection. Sauf que, entre-temps, j'ai un peu perdu le fil, alors, si vous
13 le permettez, je vais revenir un petit peu en arrière.

14 Voilà. Vous voyez, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, page 79, ligne 2, à la...
15 à la question du représentant de l'Accusation : « Qui était Gossio ? », il répond : « Il
16 était le directeur général du port autonome d'Abidjan. » Bon. Mais rappelez-vous...
17 — je vais doucement pour les interprètes — mais rappelez-vous qu'il n'a jamais dit
18 qu'il avait accompagné Gossio, parce qu'on ne lui a jamais posé la question : « D'où
19 savez-vous qu'il aurait obtenu de l'argent ? », « Étiez-vous là ? », « Qui vous l'a
20 dit ? » Personne n'a jamais fondé quoi que soit.

21 Et donc, sur des supputations et sur des impressions, on en vient maintenant à la
22 question suivante, après lui avoir fait dire qui était Gossio, bon, vous avez dit — et je
23 cite —, question du représentant de l'Accusation, page 79, ligne 4 des *transcript*
24 français — et je cite : « Vous avez dit “ les autres ” ; est-ce qu'il y avait plus qu'un DG
25 qui appuyait également ou c'était simplement lui ? » Fin de citation.

26 Et maintenant, on est passés tranquillement à la certitude qu'il y avait au moins un
27 DG, peut-être d'autres, qui les appuyait. Voilà.

28 Alors, de supputation en supputation, en avançant tranquillement dans le domaine

1 de la... de l'impression, on a quitté toute certitude et on peut... on peut
2 tranquillement demander au témoin, qui n'a jamais dit ça : « Est-ce qu'il y en a...
3 "Qu'"est-ce qu'il y avait d'autres DG, directeurs généraux, qui appuyaient, c'est-à-
4 dire finançaient Charles Blé Goudé ? »

5 Mais est-ce que... à un seul moment, le témoin a-t-il dit qu'il savait de source sûre ?
6 Est-ce qu'on lui a demandé comment il le savait ? Est-ce qu'on lui a demandé de
7 pouvoir... de donner des éléments permettant de recouper ? Rien ! Supputation
8 totale.

9 Et alors, nous sommes arrivés au terme de ma démonstration, on est parti d'une
10 question « Qui finançait Charles Blé Goudé et la COJEP ? » Réponse : « J'en sais
11 rien. » pour lui faire dire, malgré lui, puisqu'il a dit : « J'en sais rien », pour lui faire
12 dire — après avoir navigué tranquillement sur les eaux de la supputation — que des
13 DG avaient financé, alors que le témoin a bien précisé que jamais — jamais — il
14 n'avait accompagné qui que ce soit et, en clair, qu'il n'en savait rien.

15 Alors, que l'on pose de vraies questions, « pourquoi », « comment », « à quel
16 moment », « avec qui », et on aura des vraies réponses.

17 Mais tant qu'on fait pas ça, c'est pas un questionnaire, et je fais objection — c'est bien
18 le moins que je puisse faire.

19 Mais, Monsieur le Président, je crois qu'il est temps que la Chambre intervienne.

20 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:06:10] Maître Knoops.

21 M^e KNOOPS (interprétation) : [16:06:12] Monsieur le Président, la Cour n'ignore pas
22 le contenu de la directive 41.

23 Oui, il ne s'agit pas là de rafraîchir la mémoire du témoin ni de lui confronter une...
24 le confronter à une contradiction. Ce n'est pas le cas.

25 Le témoin, dans sa déclaration que l'Accusation n'a pas citée, a confirmé qu'il n'a
26 jamais entendu directement de la bouche de M. Blé Goudé quoi que soit s'agissant
27 du financement. C'est à la ligne 727 et la ligne 728. Donc, il n'y a pas de contradiction
28 par rapport à sa déclaration au Bureau du Procureur, ni sa déposition aujourd'hui. Il

1 n'y a pas lieu de procéder à un rafraîchissement de la mémoire du témoin puisque le
2 témoin a dit qu'il n'avait pas de... de connaissance directe du financement. Par
3 conséquent, il ne convient pas de présenter au témoin une déclaration qui est, en fait,
4 un passage sélectif de... Si vous lisez à la page 40, le témoin dit qu'il n'a pas de
5 connaissance directe s'agissant du financement — 740. Par conséquent, le confronter
6 à une déclaration antérieure est en contradiction avec la teneur de la
7 disposition 41 de votre décision.

8 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:07:40] J'allais justement
9 intervenir avant que vous ne preniez la parole, parce que si... effectivement, si vous
10 lisez « la » ligne 722 et 730, sa connaissance est fondée sur les dires de certaines
11 personnes à la télévision, donc il n'y a pas de réelle contradiction par rapport à ce
12 qu'il a dit. La connaissance dont il dispose ou dont il disposait à l'époque, qu'il avait
13 à l'époque, lui provenait de la télévision et des propos tenus par d'autres personnes.
14 Ici, il a simplement dit : « Je ne sais pas », sauf à évoquer les autres sources.

15 Par conséquent, vous ne devez pas étirer le concept de la confrontation ou de cet
16 exercice qui consiste à rafraîchir la mémoire. Il n'y a pas lieu de... de se livrer à cet
17 exercice si le témoin ne dit... Non, il n'y a pas de contradiction. Il n'y a pas de
18 contradiction avec ce qu'il a dit précédemment.

19 M. GARCIA (interprétation) : [16:08:42] Monsieur le Président, je veux juste être très
20 clair. J'ai utilisé l'expression « rafraîchir la mémoire », mais peut-être aurais-je pu
21 dire « opposer au témoin une déclaration antérieure ».

22 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:08:52] Oui, oui, oui.
23 Oui.

24 M. GARCIA (interprétation) : [16:08:55] Et le témoin a dit...

25 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:08:58] Non, certes, si le
26 témoin vous dit : « Je ne me souviens pas », vous pouvez procéder à un
27 rafraîchissement de sa mémoire. Or, si le témoin fait une déclaration et que cette
28 déclaration contredit ce qu'il a dit antérieurement, à ce moment-là, vous lui opposez

1 sa déclaration antérieure, ce qu'on appelle la confrontation. C'est autre chose.

2 M. GARCIA (interprétation) : [16:09:16] Oui, je prends bonne note de ce que vous
3 dites, Monsieur le Président. Parfois, on rafraîchit la mémoire du témoin. C'est une
4 étape préliminaire avant de procéder à cette confrontation. C'était le but de mon
5 exercice. En dépit des mots que j'ai utilisés, le témoin a dit « Je ne sais pas. » Or, cette
6 information, il la connaît, quelle que soit la source et la provenance de cette
7 information.

8 Plus tard, la Chambre appréciera la crédibilité de cette information. C'est pour cela
9 que j'ai présenté au témoin sa déclaration antérieure, simplement à cette fin-là.

10 Évidemment, lorsque le témoin reviendra, je vais lui poser des questions sur ses
11 connaissances, si tant est qu'il sache quoi que ce soit, et qui proviennent d'autres
12 sources.

13 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:09:51] Nous le savons,
14 maintenant, cela figure au compte rendu. Nous le savons, maintenant, nous le
15 savons, c'est au compte rendu. Et nous débattons ultérieurement du contenu du
16 compte rendu. Je crois que vous devriez simplement poursuivre, à moins que vous
17 ne vouliez vous appesantir sur ce sujet pour d'autres raisons.

18 M. GARCIA (interprétation) : [16:10:17] J'en prends bon acte, Monsieur le Président.

19 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:10:21] Bien.

20 Monsieur l'huissier, veuillez faire entrer le témoin dans le prétoire à nouveau.

21 *(Le témoin est introduit dans le prétoire)*

22 Je vais saisir... Non, je ne vais pas profiter...

23 D'accord. Le témoin arrive.

24 Je redonne la parole à M. le Procureur.

25 Monsieur Garcia.

26 M. GARCIA : [16:11:40]

27 Q. [16:11:40] Alors, Monsieur le témoin, je veux simplement revenir sur une partie de
28 votre réponse, et elle se trouve à la page 78, lignes 24-25. Vous avez dit : « Je le dis :

1 Blé Goudé voyait le Président, plus que, même, « son » patron, le docteur Franck
2 Guéï... » Est-ce que vous pourriez compléter cette pensée ou cette affirmation ?
3 Qu'est-ce que vous voulez nous dire par « ça » ?

4 R. [16:12:12] Je voulais dire que... J'ai dit : « Pas le patron à Blé Goudé. Moi, mon
5 patron... Mon patron, le docteur Franck Guéï, qui était conseiller spécial du
6 Président. » Je vous l'ai dit qu'il ne voyait pas aussi souvent, puisque quand il doit
7 voir le Président, excusez-moi, plus ou moins, nous le savons, il nous dit : « J'ai
8 rendez-vous avec le grand chef. » Je vous l'ai dit que Blé Goudé avait accès au
9 Président plus que mon patron, juste cela.

10 M^e ALTIT : [16:13:15] Monsieur le Président.

11 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:13:17] Maître Altit.

12 M^e ALTIT : [16:13:19] Oui, merci, Monsieur le Président, et pardon à mon confrère
13 d'intervenir, mais je crois qu'il serait bon, peut-être, de poser des fondations, de
14 poser des questions qui, logiquement, ensuite, conduiraient à poser la question qu'il
15 pose. Vous comprenez, quand on demande : « Est-ce que Blé Goudé voyait souvent
16 le Président ? », la question... avant, il doit y avoir une question avant, parce que ça,
17 c'est une conclusion. Il doit y avoir une question avant : « Aviez-vous les moyens de
18 savoir si, par exemple... » Enfin, je veux dire, c'est... on... c'est tellement évident.
19 Le problème, c'est qu'à chaque fois, c'est la même chose, alors je me suis pas levé, j'ai
20 attendu, je me suis dit : « Ça ira mieux. »

21 Ça va pas mieux, donc, à un moment, Monsieur le Président, je crois qu'il faut que la
22 Chambre intervienne. L'interrogatoire, tout interrogatoire a une logique. Il faut la
23 respecter, parce qu'à défaut, on fait dire au témoin des choses qu'il ne dit pas. Et en
24 plus, accessoirement, on rend absolument incompréhensible pour les juges et pour
25 les parties, après, la possibilité de se... de se faire une opinion sur ce qui s'est passé,
26 sur ce qui s'est dit.

27 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:14:25] Monsieur
28 MacDonald.

1 M. MacDONALD (interprétation) : [16:14:27] Oui, je me lève, Monsieur le Président,
2 parce que c'est un thème récurrent s'agissant de ce témoin, mais c'est vrai aussi
3 d'autres témoins.

4 Je vais parler en français d'ailleurs.

5 (*Intervention en français*) Non, nos questions ne visent pas à faire dire quelque chose
6 au témoin qu'il ne veut pas dire. Et je crois que ceci est très clair dans les réponses
7 que le témoin donne.

8 (*Interprétation*) Je repasse à l'anglais.

9 Donc, Monsieur le Président, M^e Altit intervient régulièrement pour interrompre
10 notre interrogatoire, en affirmant tout le temps qu'il devrait y avoir des questions
11 préalables. Nous menons notre interrogatoire comme bon nous semble. La Défense
12 aura l'occasion de poser ses questions, et à ce moment-là, ils pourront revenir sur ces
13 questions. Mais si nos questions ne sont pas précédées d'informations préliminaires,
14 eh bien, les questions n'auront pas... ou les réponses n'auront pas de valeur
15 probante, et c'est nous qui en paierons les conséquences au moment de
16 l'appréciation des faits. C'est un choix que nous faisons. C'est à nous qu'incombe la
17 charge de la preuve, après tout.

18 Je demanderais à la Chambre de bien vouloir rejeter cette objection et rappeler à
19 M^e Altit que nous menons notre interrogatoire comme bon nous semble, dans les
20 limites, évidemment, de la décision relative à la conduite de la procédure et les
21 instruments que la Cour a mis à notre disposition.

22 Je vous remercie.

23 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:16:20] En effet, la
24 Chambre rejette cette objection parce que l'interrogatoire est simplement une
25 question de questions et de réponses : on pose des questions, on obtient des
26 réponses.

27 Pour ce qui concerne les questions préliminaires, ce n'est pas un concept juridique,
28 l'expression « *lay a foundation* », « poser des questions préliminaires », non, ça n'a pas

1 de fondement juridique. Il s'agit simplement de poser des questions au témoin sur
2 des faits, parce que, si vous jetez les bases de votre question, si vous posez des
3 questions préliminaires... parce que toute question pourrait éventuellement être
4 précédée d'une question préliminaire. Alors, je ne comprends pas ce concept,
5 personnellement.

6 J'invite cependant le Procureur à poser des questions simples et à obtenir des
7 réponses. Et si le témoin est en mesure... enfin, s'il peut s'en souvenir, il répond ; s'il
8 n'est pas en mesure de le faire, il dit : « Je ne peux pas répondre à cette question. » Il
9 doit répondre et dire la vérité.

10 Veuillez poursuivre.

11 M. GARCIA : [16:17:29]

12 Q. [16:17:29] Alors, Monsieur le témoin, vous nous avez dit : « Mais je vous l'ai
13 dit... », à la page 85, ligne 7... lignes 6 à 8 : « Mais je vous l'ai dit que Charles Blé
14 Goudé avait accès au Président plus que mon patron. » Juste cela.

15 Comment est-ce que vous faites pour le savoir, qu'il avait plus accès au Président,
16 plus que votre patron, M. Franck Guéï ?

17 R. [16:17:58] Mon patron, le docteur Franck Guéï, avait cette chance que, chaque fois
18 qu'il devait voir le grand chef, plus ou moins, puisque nous étions tous les jours
19 ensemble, il me le disait, en majorité.

20 Mais quand je sais que dans un mois, deux mois, trois mois... je lui demandais
21 souvent... mais quand il y avait des missions : « Est-ce que tu as vu le chef », tout
22 ça ? Il me disait : « Non, j'ai pas encore pu. J'ai demandé une audience. Ils vont me
23 rappeler. Le chef est occupé, mais je le verrai, parce que je dois faire le point de ça, de
24 ceci. Qu'est-ce que tu en penses ? Est-ce que tu penses que le nombre de
25 (*inaudible*) ? » Bon, puisque... Il me posait des questions pour avoir plus ou moins
26 mon avis. Ça veut dire que ce n'était pas régulier. Or, c'est ce qui m'a permis, dans
27 ma tête, de me dire... or, à chaque occasion, je dis bien politique, qui concerne... je
28 dis bien politique, qui concerne la jeunesse, qui concerne tout ce qui a trait à la

1 politique, si la majeure partie des cas où le... le grand patron était là, le Président
2 Laurent Gbagbo était là, on voyait Charles Blé Goudé. Voilà.

3 Q. [16:19:29] D'accord. Merci, Monsieur le témoin.

4 Monsieur le témoin, à votre souvenir, est-ce qu'il y avait des plaintes dans
5 l'entourage ? Est-ce que les gens se plaignaient du fait de la distribution de... de
6 l'argent pour la campagne électorale ?

7 R. [16:20:20] Je ne saisis pas bien la question, s'il vous plaît.

8 Q. [16:20:28] Est-ce que, à votre connaissance, vous avez su à un moment donné qu'il
9 y avait des plaintes, que des gens se... s'étaient plaints dans le milieu de Charles Blé
10 Goudé concernant la distribution des sommes de l'argent, justement, pour la
11 campagne électorale ?

12 R. [16:20:48] Écoutez, j'ai entendu, mais je ne peux pas vérifier. Mais j'ai entendu,
13 mais je ne peux pas vérifier puisque j'avais pris des distances.

14 Q. [16:20:59] Et ce que vous avez entendu, ça avait rapport avec qui ?

15 R. [16:21:04] Bah ! Ça avait rapport avec d'autres leaders, ça... puisque je vous ai dit
16 que, déjà, si mes souvenirs sont bons, d'autres leaders comme des jeunes de la JFPI,
17 de la JFPI qui est le parti du Président Laurent Gbagbo, notre champion. Parce que
18 ceux... d'abord, ils n'ont pas apprécié — ça, je l'ai entendu — le fait que le choix du...
19 du... du... du patron se soit porté... du Président se soit porté sur Charles. Ça, je l'ai
20 entendu et ils ont... d'autres aussi, j'ai entendu, je vous le dis, je n'ai pas vérifié, j'y
21 étais pas. Aussi que ça faisait qu'ils se sentaient peut-être lésés. Voilà.

22 Q. [16:22:04] Et lorsque vous mentionnez d'autres leaders des jeunes de la JFPI, vous
23 faites référence à qui ?

24 R. [16:22:25] Évidemment, la JFPI, il y avait Damana Pickass... il y avait Pickass, il y
25 avait Konaté Navigué. Ça, c'était la JFPI, le parti du Président Laurent Gbagbo.

26 Q. [16:22:59] Est-ce que vous vous rappelez un peu plus sur la... s'il y avait une
27 plainte à l'égard de... des sommes d'argent ?

28 R. [16:23:09] Non. Exactement je ne me souviens pas, non.

1 Q. [16:23:13] Alors, je vais vous rafraîchir la mémoire sur ce point-ci.

2 Et je vais faire référence à l'onglet n° 3, c'est le CIV-OTP-0062-0537, à la page 0550, et
3 je vais débiter à la ligne 439.

4 *(Le greffier d'audience s'exécute)*

5 Alors, je vois que c'est déjà affiché devant vous.

6 Alors, je vais aller à la ligne 443. C'est vous-même qui parlez — je vous cite : « Je me
7 souviens, il y a eu un meeting à Man où le Koua Justin, celui qui est là aujourd'hui,
8 ils sont venus à Man. C'est moi qui suis allé voir le ministre. Koua Justin, il est venu
9 avec Gaoudé Alain, le fédéral de jeunesse — Gaoudé Alain —, il l'a fait venir. C'est
10 moi qui suis allé... qui suis allé voir le ministre Bleu-Lainé. Ils étaient à l'hôtel, ils
11 n'avaient même pas les moyens de demander 100 000, et le ministre m'a donné de
12 l'argent, et je suis venu, je leur ai donné 100 000 francs CFA. »

13 Intervieweur 1 : « Navigué Konaté et Koua Justin, ils se plaignaient de quoi ? Ils se
14 plaignaient que les... ? »

15 Vous-même — je vous cite : « Bien. »

16 Intervieweur 1 : « Tous les moyens étaient donnés... »

17 Et je vous cite : « À Blé. »

18 L'intervieweur : « À Blé et que... »

19 Vous-même, vous dites : « Oui. »

20 Intervieweur : « Lui, il... il distribuait pas ça pour eux... pour que, eux, ils puissent
21 faire la campagne aussi. »

22 Vous-même : « Voilà. »

23 Intervieweur 1 : « Qu'est-ce que c'est... qu'est-ce que c'est une question de "Ah ! ils
24 aimeraient bien manger l'argent aussi", c'était quoi ? »

25 Vous-même — je vous cite : « C'est une question... bon, de toutes les manières... de
26 toutes les manières, il faut appeler un chat... — citation — on ne peut pas faire une
27 campagne sans manger. »

28 Intervieweur 2 : « Mm-hm. »

1 Vous-même — je vous cite : « Hein, quand même. »

2 Intervieweur : « Donc, ils se plaignaient que tout allait... toute la... tout l'argent allait
3 plutôt à... »

4 Personne entendue, c'est vous-même — je vous cite : « Oui, c'est lui qui gérait. ».

5 Intervieweur 1 : « ...à Blé, étant le directeur de... ».

6 Et je vous cite : « Voilà, il ne donnait qu'à ses amis et qu'à tous ceux qui étaient dans
7 son réseau. »

8 R. [16:26:44] Oui, je vous remercie. Je me souviens, effectivement, que le jeune frère
9 Koua Justin, membre du bureau de la JFPI, et le jeune frère Gaoudé Alain, fédéral de
10 la jeunesse de la JFPI de Man, nous étions à Man et, lorsque Koua Justin a fait une
11 visite par l'entremise d'Alain Gaoudé, de mobilisation, ils sont arrivés et ils m'ont
12 trouvé à Man. Et le jeune frère Gaoudé Alain, qui était un petit frère, ils étaient à
13 l'hôtel, il m'a fait appel. Ils m'ont dit... ils m'ont demandé à moi des sous, je leur ai
14 dit : « Écoutez, moi, je n'en ai même pas puisque vous le... comme vous le croyez. »
15 J'ai dit : « Mais attendez, vous ne pouvez pas me dire que vous venez en mission,
16 surtout pour le "chambrier" : "quoi, toi, JFPI, secrétaire national, parti du Président,
17 et tu... tu n'as pas un radis, tu me demandes des sous ?" » J'ai dit : « Non, nous, on
18 n'a pas » et que c'était Blé qui gérait... qui avait tout l'argent et qui gérait. J'ai dit :
19 « Mais la JFPI, bah ! (*inaudible*), c'est des détails, tout c'est vous ? » Il dit : « Non,
20 nous, on n'avait pas assez à ça. Mais là où nous sommes venus, on a de sérieux
21 problèmes, on n'a pas de sous et on voudrait que tu nous aides. » J'ai dit : « Bon,
22 restez à l'hôtel, je vais aller voir. Puisque vous êtes venus dans le même objectif dans
23 le cadre de la campagne du Président Laurent Gbagbo, je me ferais fort d'aller voir le
24 DDC, puisque mon patron, Franck Guéï n'était pas là, et de lui exprimer votre
25 vœu. »

26 Je me suis rendu pour voir le ministre Gilbert Bleu-Lainé, pour lui dire : « Écoute,
27 Monsieur... M. le DCC, on a des jeunes de la JFPI, des leaders qui sont arrivés pour
28 une mobilisation et bon, bin, qui ont des petits soucis qui aimeraient un peu qu'on

1 leur donne un coup de pouce. » Et le ministre Gilbert Bleu-Lainé m'a remis la somme
2 de 100 000 francs.

3 Je suis retourné les retrouver et je leur ai remis cette somme. Ils étaient très contents
4 et nous nous sommes séparés.

5 Q. [16:29:29] Alors, vous avez également dit à... aux enquêteurs : « Voilà, il ne
6 donnait qu'à ses amis et qu'à tous ceux qui étaient dans son réseau. »

7 À votre connaissance, le réseau faisait référence à qui ?

8 R. [16:29:46] Le réseau, c'est les membres du COJEP, de son mouvement, de ses amis
9 avec qui il était le plus souvent. Ses amis qu'il connaissait depuis fort longtemps,
10 depuis toujours. Voilà.

11 Q. [16:30:02] C'étaient qui ses amis qu'il connaissait depuis fort longtemps ?

12 R. [16:30:06] Il avait ses amis, il avait... je peux citer Ahoua Stallone, c'était son ami ;
13 je peux citer Jean-Yves Dibopieu ; je peux citer, *Ani Tchélé ; je peux citer... Élie
14 Hallassou ; je peux citer Idriss Ouattara. Voilà, c'est ceux qui me sont restés en tête.

15 M. GARCIA (interprétation) : [16:31:01] Oui, je vois l'heure qu'il est. Merci.

16 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:31:06] Très bien. Nous
17 allons lever l'audience, mais je dois m'adresser à M. le Procureur maintenant : de
18 combien de temps est-ce que vous pensez encore avoir besoin pour achever votre
19 interrogatoire ?

20 M. GARCIA (interprétation) : [16:31:17] Monsieur le Président, je vais d'abord dire
21 que je vais faire un calcul ce soir, je vais essayer de restreindre le nombre de
22 questions qui me restent, mais je pense en avoir terminé pendant le premier volet
23 d'audience demain matin.

24 M. LE JUGE PRÉSIDENT TARFUSSER (interprétation) : [16:31:35] Très bien.

25 Les... La Défense de M. Blé Goudé, je pense que c'est vous qui se... poserez des
26 questions en premier, d'après ce que j'ai appris jusqu'à présent. Oui.

27 Alors, je vous invite donc à commencer vos préparatifs dès maintenant.

28 Nous allons lever l'audience et nous reprendrons demain à 9 h 30.

- 1 Merci beaucoup.
- 2 M. L'HUISSIER : [16:32:03] Veuillez vous lever.
- 3 (*L'audience est levée à 16 h 32*)
- 4 RAPPORT DE CORRECTIONS
- 5 La Section de l'Administration Judiciaire a apporté les corrections suivantes :
- 6 « Bibo » est corrigé par « *Bi Bo » dans la totalité de la transcription.
- 7 *Page 15, ligne 1 :
- 8 « (*inaudible*) » est corrigé par « 68 (*phon.*) »
- 9 *Page 41, ligne 26 et page 45, ligne 20 :
- 10 « Bibo (*phon.*) » est corrigé par « Bi Bo »
- 11 *Page 47, ligne 1
- 12 « DNC (*phon.*) » est corrigé par « DNC »
- 13 *Page 64, ligne 21 :
- 14 « (*inaudible*) » est corrigé par « 68 »
- 15 *Page 78, lignes 12-13 :
- 16 « Ani Tchélé (*phon.*) ; je peux citer... Élie Alassou » est corrigé par « Ani Tchélé ; je
- 17 peux citer... Élie Hallassou »